

# REGLEMENT SPORTIF

## FEDERATION BELGE DE TRIATHLON ET DUATHLON

2012



Le Règlement Sportif FBTD constitue la réglementation de base pour toutes les compétitions qui dépendent de la Fédération Belge de Triathlon et Duathlon, de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon et de la Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga. Ce règlement peut être consulté via les sites web [www.vtdl.com](http://www.vtdl.com) (en néerlandais) ou [www.lbftd.be](http://www.lbftd.be) (en français). Le Règlement Sportif constitue la référence officielle, il est adapté sur avis de la Commission Technique FBTD et après approbation du Conseil d'Administration FBTD.

**Date de publication : 1 février 2012 Date d'application 1 mars 2012**

Traduction : Léon Tasquin

### **Fédération Belge de Triathlon et Duathlon**

Dieststeenweg 49, 3010 Kessel-Lo

Belgique

Tél : + 32 16 47 49 32

Fax : + 32 16 47 48 32

Email : [info@triathlon.be](mailto:info@triathlon.be)

Site web : [www.triathlon.be](http://www.triathlon.be)

### **Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon**

397 Baronheid, 4970 Stavelot

Belgique

Tél et fax : +32 87 46 28 72

0476/91 14 37

Email : [leon@skynet.be](mailto:leon@skynet.be)

Site web : [www.lbftd.be](http://www.lbftd.be)

# SOMMAIRE

## 1. INTRODUCTION

- 1.1. OBJECTIF
- 1.2. BUTS
- 1.3. ADAPTATIONS **DES DIRECTIVES**
- 1.4. DIRECTIVES SPECIFIQUES
- 1.5. ADHESION**
- 1.6. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISES
- 1.7. MISE A JOUR

## 2. COMPORTEMENT DES ATHLETES

- 2.1. COMPORTEMENT GENERAL
- 2.2. DOPAGE
- 2.3. SANTE
- 2.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION
- 2.5. INSCRIPTION
- 2.6. TIMING ET RESULTAT**

## 3. PENALITES

- 3.1. DISPOSITIONS GENERALES
- 3.2. AVERTISSEMENT
- 3.3. DISQUALIFICATION
- 3.4. SUSPENSION
- 3.5. EXCLUSION
- 3.6. DROIT DE RECLAMATION

## 4. NATATION

- 4.1. GENERALITES
- 4.2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NEOPRENE
- 4.3. ADAPTATIONS
- 4.4. DEPART DE LA COMPETITION
- 4.5. MATERIEL

## 5. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VELO

- 5.1. GENERALITES
- 5.2. MATERIEL
- 5.3. CHECK-IN
- 5.4. ATHLETES DOUBLES
- 5.5. DRAFTING/NON DRAFTING
- 5.6. SANCTIONS POUR DRAFTING

## 6. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS

- 6.1. GENERALITES
- 6.2. ARRIVEE
- 6.3. SECURITE
- 6.4. EQUIPEMENTS NON AUTORISES

## 7. COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION

- 7.1. GENERALITES

## 8. CATEGORIES D'AGE ET COMPETITIONS AUTORISEES

## 9. PRIX

## 10. TECHNICAL OFFICIALS

- 10.1. GENERALITES
- 10.2. TECHNICAL OFFICIALS
- 10.3. JURY DE COMPETITION

## 11. RECLAMATIONS

- 11.1. GENERALITES
- 11.2. RECLAMATIONS RELATIVES AU PARCOURS
- 11.3. RECLAMATIONS RELATIVES A LA COMPETITION
- 11.4. RECLAMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS
- 11.5. RECLAMATIONS RELATIVES AU MATERIEL
- 11.6. CONTENU D'UNE RECLAMATION
- 11.7. PROCEDURE D'INTRODUCTION D'UNE RECLAMATION

## 12. APPEL

- 12.1. JURIDICTION
- 12.2. NIVEAU D'APPEL
- 12.3. CONTENU DE L'APPEL
- 12.4. PROCEDURE

## 13. TRIATHLON INDOOR

- 13.1. DEFINITION
- 13.2. NATATION
- 13.3. ZONE DE TRANSITION
- 13.4. VELO

## 14. TRIATHLON/DUATHLON LONGUES DISTANCES

- 14.1. AIDE EXTERIEURE
- 14.2. PENALITES
- 14.3. EMBLACEMENT COACHS
- 14.4. ZONE DE TRANSITION

## 15. COMPETITIONS RELAIS ET EQUIPES

- 15.1. SORTES DE COMPETITION
  - 15.2. DEFINITIONS
  - 15.3. RESULTATS
  - 15.4. INSCRIPTION
  - 15.5. TENUE
  - 15.6. BRIEFING
  - 15.7. COMPOSITION DES TEAMS
  - 15.8. CHECK-IN
  - 15.9. DEPART
  - 15.10. VELO
  - 15.11. ATHLETE LACHE
  - 15.12. ASSISTANCE
  - 15.13. RELAIS
  - 15.14. BOXE/BOUCLE DE PENALITE
  - 15.15. ARRIVEE
  - 15.16. EXCLUSION D'UN TEAM
  - 15.17. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE EQUIPES ET RELAIS
  - 15.18. CLASSEMENT NATIONAL INTERCLUBS
- ## 16. ATHLETES MOINS VALIDES

- 16.1. GENERALITES
- 16.2. CATEGORIES
- 16.3. CLASSIFICATION

- 16.4. BRIEFING
- 16.5. ACCOMPAGNANTS
- 16.6. ENLEVEMENT DE LA COMBINAISON
- 16.7. COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION
- 16.8. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION/MATERIEL
- 16.9. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION POUR LA CATEGORIE TRI 1
- 16.10. COMPORTEMENT DURANT LE VELO/MATERIEL
- 16.11. COMPORTEMENT DURANT LE VELO POUR LA CATEGORIE TRI 1
- 16.12. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS/MATERIEL
- 16.13. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS POUR LA CATEGORIE TRI 1
- 16.14. COMPORTEMENT TRI 6

## 17. COMPETITIONS OFFROAD

## 18. COMPETITIONS POUR JEUNES

- 18.1. GENERALITES
- 18.2. DEPART
- 18.3. NATATION
- 18.4. VELO
- 18.5. AQUATHLONS POUR JEUNES

## 19. COMPETITIONS RELAIS

## 20. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

- 20.1. GENERALITES
- 20.2. CHAMPION(NE) DE BELGIQUE
- 20.3. TITRES
- 20.4. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

## 21. CHAMPIONNATS DU MONDE ET CONTINENTAUX

- 21.1. GENERALITES
- 21.2. TITRES

## ANNEXE A : CATEGORIES D'AGE ET DISTANCES AUTORISEES

- A.1. GENERALITES
- A.2. TABLEAUX

## ANNEXE B : FORMULAIRE DE RECLAMATION

## ANNEXE C : FORMULAIRE D'APPEL

## ANNEXE D : DEFINITIONS

## ANNEXE E : REGLEMENTATION TENUES

## ANNEXE F : MULTISPORTS TRAITES

## ANNEXE G : INFRACTIONS ET SANCTIONS

## ANNEXE H : MESURES VELO/EXTENSIONS GUIDON

## ANNEXE I : CASQUES

## ANNEXE J : VTDL

- J.1. : Championnats flamands
- J.2. : Championnats provinciaux
- J.3. : Masters au sein de la catégorie séniors

**ANNEXE K : LBFTD****1. INTRODUCTION****1.1. OBJECTIF**

- a) Le Règlement Sportif FBTD est aligné sur les « Competition Rules » de l'ITU. La FBTD est l'organe directeur, responsable du Règlement Sportif applicable au Triathlon, au Duathlon et aux disciplines multisports apparentées. La liste complète des sports qui tombent sous la juridiction de la FBTD est reprise en annexe A et F.
- b) La Commission Technique de la FBTD veille à ce que les aspects technico-sportifs des compétitions satisfassent aux normes de qualité les plus élevées.
- c) Le Règlement Sportif définit le comportement et l'attitude des participants et des équipes lors des compétitions. Si le présent règlement ne peut solutionner un problème, les règlements de la Fédération Internationale de Natation (FINA) pour la natation, de l'Union Cycliste Internationale (UCI) pour le vélo et de l'International Association of Athletics Federations (IAAF) pour la course à pied seront appliqués.
- d) Les cahiers des charges des organisateurs reprennent les normes de sécurité et les exigences techniques et logistiques auxquelles les organisations doivent répondre.
- e) Le programme du Technical Official (TO) FBTD fixe les conditions minimum requises pour les TO.
- f) Si une règle est **uniquement** d'application pour une épreuve spécifique, cela sera explicité dans le libellé de cette règle.
- g) Le présent règlement est d'application pour toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et reprises au calendrier de la Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga (VTDL) ou de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD). **Pour les compétitions internationales figurant au calendrier de l'International Triathlon Union (ITU) et de l'European Triathlon Union (ETU), ce sont les « Competition Rules de l'ITU » qui sont d'application.**

## 1.2. BUTS

- a) Le présent règlement poursuit les buts suivants :
  - i. Créer une atmosphère de sportivité, d'équité et de fair-play.
  - ii. Assurer sécurité et protection.
  - iii. Mettre l'accent sur le talent et l'habileté sans limiter injustement la liberté de l'athlète (agir de façon proactive).
  - iv. Sanctionner les athlètes qui obtiennent un avantage de façon irrégulière.
- b) On peut retrouver la définition de tous les termes utilisés en appendice D. Tout problème d'interprétation ou d'application du présent règlement doit être communiqué à la Commission Technique FBTD.

## 1.3. ADAPTATIONS DES DIRECTIVES

- a) Le présent règlement sera adapté pour pouvoir être appliqué à plusieurs autres sports modernes multidisciplinaires qui sont de la compétence de la FBTD ; entre autres : les duathlons d'hiver, duathlons offroad, triathlons indoors, aquathlons, ...
- b) **Le chef arbitre (CRO) peut, exceptionnellement, adapter le Règlement Sportif pour permettre un déroulement rapide et sécurisé de la compétition. Chaque adaptation sera ensuite communiquée par le CRO à l'organisation et à la Direction Journalière de la Ligue concernée via le formulaire d'évaluation de la compétition.**

## 1.4. DIRECTIVES SPECIFIQUES

- a) Un CRO peut appliquer des directives spécifiques sur une épreuve particulière si :
  - i. La directive spécifique n'est pas en contradiction avec le Règlement Sportif.
  - ii. La directive spécifique est communiquée de façon écrite aux athlètes et mentionnée lors du briefing.
  - iii. La directive spécifique et sa motivation sont demandées aux Ligues pour les compétitions régionales et à la FBTD pour les compétitions nationales. La directive spécifique peut uniquement être appliquée après accord de la Ligue concernée ou de la FBTD.

## 1.5. ADHESION

- a) **La procédure pour l'adhésion à une ligue et les conditions pour obtenir une licence figurent dans le Règlement d'Ordre Intérieur de la LBFTD et VTDL.**
- b) **Un athlète affilié à 1 des 2 ligues est automatiquement membre de la FBTD.**
- c) **Un athlète peut uniquement être affilié à 1 des 2 ligues.**
- d) **Un athlète licencié à la LBFTD ou VTDL, mais ne possédant pas de licence compétitive peut participer aux compétitions teams et relais moyennant une licence d'un jour. Un athlète ne disposant pas de licence compétitive doit prendre une licence d'un jour pour participer à une compétition<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> Ceci n'est pas le cas pour les événements purement promotionnels (just for fun), sans caractère compétitif (résultats, podium, ...).

## 1.6. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISÉS

- a) Les directives d'une organisation en contradiction avec le Règlement Sportif empêchent la reconnaissance de l'évènement et annulent l'approbation qu'une organisation aurait éventuellement déjà reçue. Cela peut avoir des conséquences juridiques, entre autres, en cas d'accidents. Les compagnies d'assurance peuvent en effet déclarer non valables les garanties offertes au niveau assurance de tels événements.

## 1.7. MISE A JOUR DU REGLEMENT SPORTIF

- a) Le Règlement Sportif peut être modifié sur avis de la Commission Technique FBTD et après approbation du Conseil d'Administration FBTD. Chaque modification sera communiquée sur les sites web de la FBTD, VTDL et LBFTD 30 jours avant son application.

## 2. COMPORTEMENT DES ATHLETES

### 2.1. COMPORTEMENT GENERAL

- a) Le triathlon, le duathlon et les sports multidisciplinaires apparentés comptent de nombreux participants. Les tactiques de course constituent une partie des interactions entre athlètes. Les concurrents :
- i. Doivent faire preuve partout et en tout temps de sportivité et ne pas obtenir d'avantage déloyal.
  - ii. Sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres.
  - iii. Doivent connaître et respecter le Règlement Sportif.
  - iv. Doivent respecter le code de la route et les injonctions des TO.
  - v. Doivent traiter avec respect les autres concurrents, officiels, bénévoles et spectateurs.
  - vi. Doivent éviter l'usage d'un langage incorrect.
  - vii. Ne pas adopter de comportement dangereux.
  - viii. Respecter l'environnement et n'abandonner leurs déchets qu'aux endroits prévus.
  - ix. Doivent prévenir un TO en cas de retrait de la course.
  - x. Doivent appliquer les prescriptions en matière de tenue (voir appendice E).
  - xi. Doivent effectuer seul et sans aide extérieure la distance complète de la course. Seule une aide officielle est autorisée :
    - Après la natation.
    - Dans les zones de transition.
    - Pour le ravitaillement dans les zones de ravitaillement prévues.
    - Pour raisons de sécurité (médecins, TO, ...).
    - Pour des personnes moins valides (voir & 16).
    - NB : Si une aide est accordée, elle doit être prévue pour chaque athlète (aide à la sortie de l'eau, donner et reprendre du matériel, ...).
  - xii. Pour imposer ces comportements, une sanction est prévue pour chaque infraction au Règlement Sportif. Les TO's basent leur jugement sur le fait qu'un avantage non réglementaire a été obtenu ou pas.

### 2.2. DOPAGE

- a) Les athlètes doivent respecter la réglementation antidopage de la World Anti Doping Agency (WADA). Celle-ci condamne l'utilisation de produits ou moyens qui peuvent améliorer de façon artificielle la condition physique ou mentale de l'athlète.
- b) Tous les athlètes sont responsables de la connaissance de la réglementation et des procédures antidopage de la Communauté où se déroule la compétition, y compris les tests de contrôle médical, les obligations en matière de tests et de procédure, les sanctions, les procédures d'appel et les substances interdites.
- c) La FBTD souscrit au code antidopage de la WADA.

### 2.3. SANTE

- a) Le triathlon, le duathlon et les disciplines multisports apparentées réclament beaucoup d'énergie. Pour y participer, les athlètes doivent posséder une excellente condition physique. Leur santé et bien-être sont d'une importance capitale. Lorsque les athlètes prennent le départ d'une compétition, ils se déclarent être en bonne santé et disposer d'une condition physique apte à terminer l'épreuve.
- b) Les limites de temps pour la natation, le vélo et la course à pieds seront au préalable fixées par l'organisateur en collaboration avec le Chief Race Official (CRO). Les temps limites seront communiqués sur le site web de l'organisation lors des inscriptions et dans le briefing écrit envoyé aux participants.
- c) La FBTD recommande aux athlètes de passer régulièrement un examen médical de contrôle.

## d) Soins médicaux :

- i. Après une intervention médicale par un officiel-médical, les athlètes peuvent poursuivre la compétition si l'officiel-médical les estime aptes à la poursuivre.
- ii. L'officiel-médical est habilité à retirer un athlète de la compétition pour raisons médicales.

## 2.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) Age minimum : pour certaines distances, les athlètes doivent avoir un âge minimum (voir & 19). C'est l'année de naissance qui est prise en considération. Les distances maximales par catégorie d'âge ne peuvent être modifiées que par le Conseil d'Administration de la FBTD.
- b) Un athlète qui participe à une autre catégorie que celle autorisée par son âge sera disqualifié et les prix éventuels devront être restitués.

## 2.5. INSCRIPTION

## a) Inscription

- i. Lors de sa présentation au secrétariat de l'épreuve, chaque participant (y compris les membres des équipes) doit être en possession de :
    - Une licence valable pour l'année en cours et/ou ;
    - Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, ...).
    - Un athlète ne peut participer sous un autre nom.
  - ii. Les athlètes étrangers doivent être assurés via leur fédération nationale. Si ce n'est pas le cas, l'athlète en question doit prendre une licence d'un jour.
  - iii. Les athlètes Jeunes non licenciés (jusque et y compris 18 ans) doivent disposer d'un certificat médical de maximum 3 mois.
- b) Langue/Communication
- i. La langue officielle d'application est celle de la Communauté où l'épreuve se déroule.
  - ii. Pour les Championnats de Belgique, le briefing oral doit toujours être donné en français et en néerlandais.
  - iii. Pour les compétitions internationales, l'anglais sera utilisé, mais la langue de la Communauté restera d'application.
- c) Briefing des athlètes
- i. Les athlètes doivent connaître les parcours.
  - ii. Les athlètes doivent toujours prendre connaissance du briefing écrit de l'organisateur.
  - iii. Quand il y a un briefing oral avant la course, les athlètes sont obligés d'y assister.
- d) Check-in
- i. Le jour de la compétition, les TO sont responsables du check-in des athlètes et contrôlent le vélo, le casque et le matériel de compétition.

## 2.6. TIMING ET RESULTATS

- a) Les résultats doivent être officiellement validés par le CRO. En plus du temps final, les temps suivants peuvent être communiqués :
  - Natation ou 1ère course à pieds
  - Transition 1
  - Vélo
  - Transition 2
  - Course à pieds
- b) En cas d'aequo, le temps course à pieds sera décisif, en duathlon ce sera le temps de la 2ème course à pieds.
- c) Pour des raisons de sécurité, le CRO peut raccourcir les distances pour les derniers concurrents. Ces athlètes seront alors classés dans l'ordre de leur arrivée, après le dernier concurrent ayant parcouru la distance complète et avant les athlètes déclassés.
- d) Sur les résultats officiels figurent, le cas échéant, et dans l'ordre :
  - Les athlètes disqualifiés (Disqualified, DSQ).

- Les athlètes qui n'ont pas terminés l'épreuve (Did Not Finish, DNF).
- Les athlètes inscrits qui n'ont pas pris le départ (Did Not Start, DNS).

### 3. PENALITES

#### 3.1. DISPOSITIONS GENERALES

- Des infractions envers le Règlement Sportif peuvent donner lieu à un avertissement (verbal ou temps de pénalité), à une disqualification, à une suspension ou à une exclusion.
- La nature de l'infraction détermine la sanction.
- Une suspension ou exclusion est exceptionnelle, mais peut être appliquée en cas d'infractions très graves **au Règlement Sportif ou au règlement antidopage.**
- Un athlète peut recevoir un avertissement ou être disqualifié s'il ne se conforme pas au Règlement Sportif. Une sélection des infractions possibles et des sanctions qui y sont liées est reprise en annexe G.
- Un TO peut sanctionner un athlète, même si l'infraction n'est pas reprise en annexe G, s'il estime qu'un avantage a été obtenu, ou si une situation dangereuse a été créée de façon intentionnelle.

#### 3.2. AVERTISSEMENT

- Un avertissement peut être donné avec ou sans pénalité en temps.
- Une pénalité en temps peut consister en :
  - Un stop&go : 15 sec ou plus s'il faut plus de temps pour corriger l'infraction.
  - Un temps de pénalité dans le boxe de pénalité
  - Une boucle de pénalité.
- Un TO n'est pas tenu de donner d'abord un avertissement avant une sanction plus lourde.
- Le but d'un avertissement **verbal** est d'attirer l'attention de l'athlète sur le fait qu'il est sur le point de commettre une infraction. C'est une façon proactive d'agir pour le TO.
- Une pénalité en temps est applicable pour les petites infractions.
- Une pénalité en temps est exécutée dans le boxe de pénalité ou sur la boucle de pénalité, dans la zone de transition (stop&go) ou sur l'emplacement de l'infraction (stop & go).
- Un avertissement est donné au moyen d'une carte jaune :
  - Un avertissement est donné à l'appréciation de l'arbitre. Lorsque le temps et les circonstances de course le permettent, la procédure sera la suivante :
    - Donner un coup de sifflet.
    - Crier le numéro de dossard du concurrent.
    - Montrer la carte jaune pendant 5 secondes.
    - Crier « STOP » (si stop&go) ou « BOXE/BOUCLE DE PENALITE » (épreuve drafting interdit).
- On peut recevoir un avertissement « stop&go » :
  - Lors d'une infraction involontaire.
  - Quand un TO **estime** qu'une infraction va être commise.
  - Quand il n'est pas tiré avantage d'une infraction.
- On peut recevoir un avertissement « Boxe ou boucle de pénalité » :
  - Pour drafting lors des courses drafting interdit.
  - Pour Blocking.
- Procédure pour une pénalité en temps à l'emplacement de l'infraction (stop&go).
  - Le TO donne un avertissement (voir 3.2.g).
  - L'athlète stoppe en respectant les mesures de sécurité.
  - L'athlète suit les instructions du TO.
  - L'athlète ne peut, excepté la correction de l'infraction, effectuer aucune autre activité (ravitaillement, changement de tenue, ...).
  - Le TO démarre le temps de pénalité dès que l'athlète a stoppé.
  - Le TO explique l'infraction et tient compte du temps de pénalité.
  - Lorsque le temps prévu est écoulé, le TO dit "GO".
  - L'athlète peut continuer la course en respectant les mesures de sécurité.
- Procédure pour une pénalité en temps dans le boxe de pénalité ou sur la boucle de pénalité.
  - Le TO donne un avertissement (voir 3.2.g).
  - L'athlète se présente spontanément et se fait connaître auprès du TO.
  - L'athlète suit les instructions du TO.

- iv. L'athlète ne peut, excepté la correction de l'infraction, effectuer aucune autre activité (ravitaillement, changement de tenue, ...).
- v. Le TO démarre le temps de pénalité dès que l'athlète a stoppé.
- vi. Le TO explique l'infraction et tient compte du temps de pénalité.
- vii. Lorsque le temps prévu est écoulé, le TO dit "GO".
- viii. L'athlète peut continuer la course en respectant les mesures de sécurité.

### 3.3. DISQUALIFICATION

- a) Généralités
  - i. La disqualification est une sanction qui est appliquée en cas d'infractions graves ou de comportements dangereux ou antisportifs.
- b) Procédure
  - i. Lorsque le temps et les circonstances le permettent, le TO infligera une disqualification en :
    - Donnant un coup de sifflet.
    - Criant le n° de dossard du concurrent.
    - Montrant la carte rouge pendant 5 sec
    - Criant « DISQUALIFICATION ».
  - ii. Le TO affiche dans la zone d'arrivée un formulaire officiel de disqualification avec les n° de dossard des athlètes disqualifiés.
- c) Conduite après une disqualification
  - i. L'athlète peut continuer la compétition après disqualification par un TO. Un athlète disqualifié peut introduire une réclamation auprès du jury de réclamation selon la procédure prévue par le Règlement Sportif.

### 3.4. SUSPENSION

- a) Généralités
  - i. La suspension est une sanction qui peut être appliquée en cas d'infractions très graves, de comportements frauduleux, de comportements dangereux ou antisportifs à répétition.
  - ii. Un athlète suspendu ne peut participer aux compétitions LBFTD/VTDL/FBTD/ITU durant sa période de suspension.
- b) Procédure
  - i. L'athlète est disqualifié (voir 3.3.).
  - ii. L'athlète est averti par le CRO qu'un rapport sera envoyé à la Direction Journalière de la Ligue à laquelle l'athlète est affilié.
  - iii. Les suspensions sont prononcées par la Direction Journalière de la Ligue à laquelle l'athlète est affilié pour une période de 3 mois à 4 ans (selon la nature de l'infraction).
- c) Raisons pouvant donner lieu à suspension
  - i. Une liste non limitative des infractions pouvant donner lieu à suspension est reprise en annexe G.
- d) Communication de la décision disciplinaire
  - i. Toutes les suspensions sont communiquées au Conseil d'Administration de la FBTD. Celui-ci avertit l'ETU et l'ITU. Les 2 ligues avertissent leurs organisateurs et officiels.

### 3.5. EXCLUSION

- a) Généralités
  - i. L'athlète est exclu à vie des épreuves dépendant de la LBFTD/VTDL/ITU.
- b) Infractions pouvant donner lieu à exclusion
  - i. Infractions répétées ayant donné lieu à suspension.
  - ii. Dopage.
- c) Communication de la sanction
  - i. Idem suspension (3.4.)

### 3.6. DROIT DE RECLAMATION

- a) Les athlètes qui reçoivent une sanction peuvent introduire une réclamation.

## 4. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION

### 4.1. GENERALITES

- a) Les concurrents peuvent utiliser tous les styles de nage pour se déplacer dans l'eau. Ils peuvent flotter sur place ou se laisser dériver. Il est uniquement permis de s'aider du fond de l'eau pour se propulser au début et à la fin d'une boucle du parcours natation.
- b) Les athlètes doivent effectuer le parcours prévu.
- c) Les athlètes peuvent se reposer en touchant le fond ou se pendre à un objet flottant comme une bouée ou un bateau stationnaire.
- d) Un concurrent en danger fait un geste du bras et crie au secours. Une fois que ce concurrent a reçu de l'aide, il doit quitter la compétition.

### 4.2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NEOPRENE

- a) Le port de la combinaison néoprène est réglé selon le tableau ci-dessous.

Distance	Interdit au dessus de	Obligatoire en dessous de	Temps maximum dans l'eau
< ou = Distance Olympique	22°C	14°C	1 h 10 min
1501 - Double DO	23°C	15°C	1 h 40 min
Double DO- Triple DO	24°C	16°C	2 h 15 min

b) A moins que le CRO n'en décide autrement, la combinaison ne peut être complètement enlevée que dans la zone de transition, à l'emplacement prévu pour l'athlète. La partie supérieure de la combinaison peut être enlevée durant le parcours allant de la fin de la natation jusqu'à la zone de transition, mais ce sans gêner les autres athlètes.

c) Si le CRO décide que la combinaison peut être complètement enlevée avant la zone de transition, cela ne peut se faire que dans une « zone des combinaisons » délimitée et prévue à cet effet.

### 4.3. ADAPTATIONS

- a) Quand la température de l'eau est inférieure à 13°, la natation est annulée. L'épreuve est alors transformée en duathlon.
- b) Lors d'un aquathlon (courir/nager/courir), l'épreuve est transformée en aquathlon (nager/courir) si la t° de l'eau est inférieure à 22°.
- c) Si la température de l'air, la qualité de l'eau, une forte pluie, le vent et/ou d'autres circonstances l'exigent, le CRO peut :
- Raccourcir la natation.
  - Retarder le départ. S'il y a report de l'Hr de départ, le départ sera toujours retardé d'1 heure et communiqué clairement.
  - Imposer le port de la combinaison néoprène.
  - Annuler la natation (l'épreuve est alors transformée en duathlon).
- d) La décision officielle relative à la t° de l'eau peut être influencée par la t° de l'air. Si la température de l'air est inférieure à la température de l'eau, la température mesurée de l'eau doit être diminuée de 0,5 ° par 1 ° de différence avec la température de l'air.

		T° de l'air										
		18°C	17°C	16°C	15°C	14°C	13°C	12°C	11°C	10°C	9°C	8°C
22°C		20°C	19,5°	19°	18,5°	18°	17,5°	17°	16,5°	16°	15,5°	15°

T° de l'eau	21°C	19,5°	19°	18,5°	18°	17,5°	17°	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°
	20°C	19°	18,5°	18°	17,5°	17°	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°	14°
	19°C	18,5°	18°	17,5°	17°	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°	14°	13,5°
	18°C	18°	17,5°	17°	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°	14	13,5°	13°
	17°C	17,5°	17°	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°	14	13,5°	13°	
	16°C	17°	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°	14	13,5°	13°		
	15°C	16,5°	16°	15,5°	15°	14,5°	14	13,5°	13°			
	14°C	16°	15,5°	15°	14°	14°	13,5°	13°				

- e) La t° de l'eau est mesurée 2 heures avant le début de l'épreuve. La mesure est effectuée à une profondeur de 60 cm, à 3 endroits différents du parcours, y compris au point moyen du parcours. La température la plus basse mesurée sera la température officielle de la compétition (éventuellement corrigée au vu de la t° de l'air).
- f) Si la natation se fait sans combinaison néoprène, les athlètes doivent porter leur équipement officiel de course. Si les athlètes souhaitent porter un second équipement, ils doivent le porter en dessous de leur équipement officiel et pendant toute la durée de la course.

#### 4.4. DEPART DE LA COMPETITION

- a) Procédure de départ triathlon
- i. Echauffement : dans la zone d'échauffement (clairement séparée de la zone de départ).
  - ii. Placement dans les boxes de départ hors de l'eau : 10' avant le départ, tout le monde sort de l'eau et, après contrôle, se place dans les boxes de départ selon la numérotation.
  - iii. A l'eau : 3 min avant le départ, mise à l'eau par box de départ.
  - iv. Zone de pré-départ : tout le monde reste dans la zone de pré-départ jusqu'au signal " athlètes à la ligne de départ" (mégaphone).
  - v. Départ : +/- 30 sec plus tard avec un signal de départ (pistolet/corne, mais pas de coup de sifflet).
  - vi. Les dames partent 15 ' avant les hommes.
- b) Procédure de départ duathlon
- i. Les athlètes se rendent à la zone de départ 5 ' avant celui-ci.
  - ii. 30 " avant le départ, appel des athlètes à la ligne de départ.
  - iii. Le départ est donné au signal (pistolet, corne, pas de coup de sifflet).
  - iv. Les dames partent 15 ' avant les hommes.
- c) Faux départ
- i. En cas de faux départ un deuxième signal sera donné (double tir de pistolet, double son de corne,...). Tous les athlètes se remettent derrière la ligne de départ le plus rapidement possible.

#### 4.5. MATERIEL

- a) Equipements autorisés
- i. L'athlète doit porter le bonnet fourni par l'organisation durant toute l'épreuve natation. Si l'athlète souhaite porter un second bonnet, celui-ci doit être porté en-dessous du bonnet fourni par l'organisation.
  - ii. Des lunettes de natation et un pince-nez.
  - iii. Combinaisons néoprènes si autorisées.
- b) Equipements interdits
- i. Les athlètes ne peuvent pas utiliser le matériel suivant.
    - Aide artificielle pour plus d'appui (paddles, palmes, ...)
    - Aide artificielle pour plus de flottaison.
    - Gants, chaussettes, éléments de compression.
    - Les combinaisons néoprène d'une épaisseur supérieure à 5 mm.
    - Uniquement la partie inférieure d'une combinaison.
    - Une combinaison néoprène si celle-ci est interdite.
    - Lors de natation sans combinaison néoprène, un équipement natation non agréé et/ou constitué de matériel non agréé par l'ITU.
    - Une tenue couvrant les bras de l'épaule aux mains ou les jambes des genoux aux orteils, excepté la combinaison néoprène.
    - Le dossard.

### 5. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VELO

#### 5.1 GENERALITES

- a) Il est interdit aux concurrents de

- i. Gêner les autres concurrents.
  - ii. Se déplacer sans leur vélo (abandonner leur vélo sur le parcours entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> zone de transition).
- b) Comportement dangereux
- i. Les concurrents doivent toujours respecter le code de la route, sauf avis contraire d'un TO.

## 5.2. MATERIEL

- a) En général, les règlements UCI sont d'application (à partir du 1 janvier de l'année en cours).
- i. Pour les courses avec drafting : règlements UCI pour les compétitions sur route.
  - ii. Pour les courses drafting interdit : règlements UCI pour les courses contre la montre.
  - iii. Pour les courses off-road : règlements UCI pour les courses VTT.
- b) Les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
- Courses avec drafting : le cadre du vélo doit avoir une forme traditionnelle, c-à-d triangulaire.
  - Courses avec drafting : le vélo ne peut avoir plus de 2 m de long et 0,50 m de large. Autres courses : pas plus de 2 m de long et 0,75 m de large.
  - Minimum 24 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier.
  - Une ligne droite verticale partant du point avant de la selle peut être à maximum 5 cm devant et à maximum 15 cm derrière l'axe du pédalier. Un concurrent ne peut avoir la possibilité de dépasser ces limites pendant la compétition en bougeant la selle.
  - La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm. (Des exceptions sont admises pour des concurrents très grands ou très petits).
  - Des carénages (pour diminuer la résistance de l'air) sont interdits.
  - Les vélos non traditionnels ne sont pas autorisés sauf s'ils sont acceptés au préalable par le CRO.
  - Le vélo doit être muni d'une plaquette de vélo ou bandelette (lisible de la gauche) si elle est fournie par l'organisation.
- c) Roues
- i. Les roues ne peuvent contenir un mécanisme pour augmenter la vitesse.
  - ii. Les tubes et boyaux doivent être bien collés, la direction doit être bien serrée et les roues droites (non voilées).
  - iii. Un frein pour chaque roue.
  - iv. Pour les compétitions avec drafting, les roues doivent posséder les caractéristiques suivantes :
    - Un diamètre de maximum 70 cm et minimum 55 cm, y compris le pneu.
    - Les deux roues doivent avoir le même diamètre.
    - Les deux roues doivent avoir minimum 12 rayons.
    - Les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales. Leur largeur ne peut excéder 10 mm.
  - v. Pour les courses drafting interdit, les roues arrière pleines sont autorisées, mais peuvent être interdites par le CRO pour des raisons de sécurité (trop de vent).
- d) Clip-ons
- i. Pour les courses avec drafting, la réglementation suivante est d'application.
    - Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour les MTB). Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
    - Tous les clip-ons doivent être raccordés avec un pontage standard et ne peuvent dépasser le point extrême avant des poignées de freins (voir annexe H).
    - Les freins sont montés sur le guidon, non sur les clip-ons et ne peuvent être dirigés vers l'avant.
    - Au bout des clip-ons, il est interdit d'avoir des embouts pointant vers l'avant ou des leviers de changements de vitesse. La seule exception à la règle sont les « grip shifters ».
    - Les accoudoirs sont autorisés.
  - ii. Pour les courses drafting interdit, la réglementation suivante est d'application.
    - Les clip-ons reconnus sont autorisés mais ne peuvent dépasser l'extrémité avant de la roue avant.
    - Les clip-ons constitués de 2 parties ne doivent pas être fermés.
    - Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
    - Les clip-ons dirigés vers l'avant ne peuvent comporter des freins dirigés vers l'avant.
    - Les accoudoirs sont autorisés.
- e) Casques
- i. La réglementation suivante est d'application pendant les compétitions, mais également pendant les reconnaissances de parcours et les entraînements officiels.
    - Les casques doivent être reconnus par une instance officielle. Pour les participants belges, il s'agit de CE EN 1078.
    - Il est interdit d'apporter des modifications au casque vélo.

- Le casque vélo doit être fermé de façon correcte quand le concurrent est en possession de son vélo, c-à-d à partir du moment où il prend son vélo du support dans la zone de transition jusqu'au moment où il y redépose son vélo.
- Lorsqu'un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations, toilette, ...), il ne peut enlever le casque ou le détacher sauf s'il est descendu du vélo en respectant les mesures de sécurité et a quitté le parcours de la compétition. Le casque doit être porté à nouveau et refixé dès que l'athlète rejoint le parcours.
- Le casque doit être porté durant la reconnaissance du parcours vélo.
- Le casque ne peut être endommagé.
- Pour les courses drafting autorisé, le port d'un casque contre la montre est interdit.



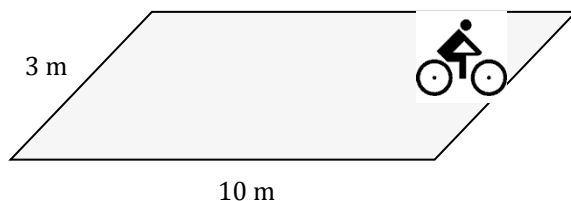
- f) Pédales plate-forme
- i. Ces pédales sont autorisées si elles sont pourvues d'un mécanisme permettant de libérer le pied en cas de chute.
- g) Equipements non autorisés
- i. Parmi les équipements non autorisés, figurent entre autres.
    - Matériel en verre ou autre matériel cassable.
    - Ecouteurs et baladeurs de toute nature.
    - GSM ou autre appareil électronique de communication.
    - Vélos ou éléments de vélo qui ne satisfont pas au présent règlement.

### 5.3. CHECK-IN

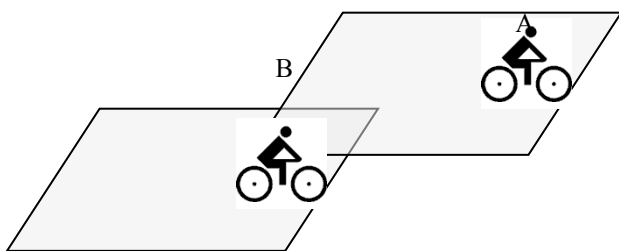
- a) Il y aura un contrôle vélo effectué par les TO's à l'entrée de la 1<sup>ère</sup> zone de transition.
- b) Les athlètes peuvent demander l'autorisation pendant le briefing pour apporter des changements à leur vélo de façon à satisfaire aux exigences du Règlement Sportif.

### 5.4. DRAFTING/NON DRAFTING

- a) Généralités
  - i. Il existe 2 sortes de compétition selon que le drafting est oui ou non autorisé.
    - Compétitions avec drafting.
    - Compétitions drafting interdit.
- b) Compétition drafting autorisé
  - i. Le drafting est autorisé durant les compétitions duathlons et triathlons courtes distances.
  - ii. Le drafting est interdit s'il y a des départs différents (hommes/hommes, dames/hommes, dames/dames). Des exceptions peuvent être accordées par la FBTD/LBFTD ou VTDL.
  - iii. Un athlète est considéré comme doublé lorsque le véhicule de l'organisation avec drapeau rouge ou lorsque l'athlète occupant la 1<sup>ère</sup> place de la course le dépasse. Un athlète doublé ne peut drafter qu'un autre athlète doublé. La zone de drafting est 10 m x 3 m (roue avant à roue avant).
- c) Compétition drafting interdit
  - i. Le drafting est interdit durant les compétitions duathlons et triathlons longues distnces.
  - ii. Drafter derrière un athlète ou un véhicule est interdit. Un athlète doit s'efforcer de rejeter toute tentative de drafting par un autre athlète.
  - iii. Un concurrent peut prendre n'importe quelle position sur le parcours s'il adopte cette position en premier lieu et sans gêner les autres concurrents. Quand un concurrent prend une position, il doit laisser suffisamment de place pour que les autres concurrents puissent se déplacer librement. Il doit y avoir suffisamment de place pour effectuer un dépassement.
  - iv. Un concurrent qui se trouve dans une position de drafting est tenu de se laisser décrocher jusqu'à ce qu'il se trouve hors de la zone de drafting.
  - v. Drafter consiste à pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent ou d'un véhicule.
    - Zone de drafting derrière un concurrent : un rectangle de 10 m sur 3 m (roue avant-roue avant)

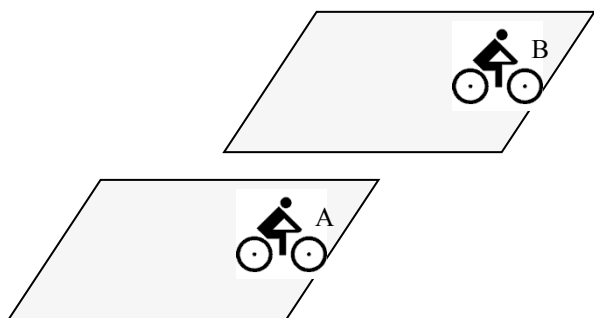


- Un concurrent peut pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent, mais il doit effectuer une progression dans cette zone. Un délai maximum de 20 secondes est toléré pour franchir la zone de drafting d'un autre concurrent.
  - Zone de drafting derrière un véhicule : un rectangle de 35 mètres de long et 5 mètres de large. L'avant du véhicule est le milieu de l'avant du rectangle.
- vi. Un concurrent peut pénétrer la zone de drafting d'un autre concurrent dans les circonstances suivantes.
- Lorsqu'il le dépasse endéans les 20 secondes.
  - Pour des raisons de sécurité.
  - 100 m avant ou après un poste de ravitaillement.
  - 100 m avant ou après la zone de transition.
  - Dans un virage serré.
  - Quand les TO's l'autorisent sur une certaine portion du trajet : trop étroit, travaux, déviations, ...
- vii. Dépassement
- Un concurrent est dépassé dès que la roue avant d'un autre concurrent dépasse sa roue avant.
  - Une fois dépassé, le concurrent doit se laisser décrocher endéans les 5 sec jusqu'à ce qu'il se trouve hors de la zone de drafting.
  - Les concurrents doivent tenir leur droite sur le parcours et ne pas occasionner de « blocking ». Il est question de blocking quand un concurrent ne peut dépasser de façon réglementaire (par la gauche) à cause du mauvais positionnement de son prédécesseur.
- viii. Les diagrammes suivants illustrent le drafting, le non drafting et le blocking sur un parcours où on roule à droite.



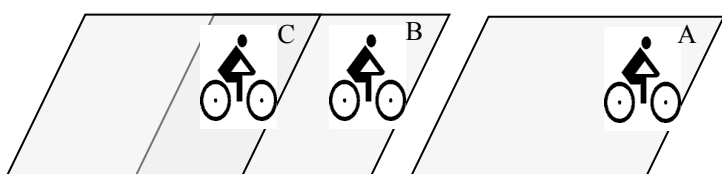
**Diagramme 1: drafting**

A a dépassé B et B drafte maintenant A.  
B doit décrocher de la zone de drafting de A avant de pouvoir effectuer une nouvelle tentative de dépassement par la gauche.  
A doit prendre position à droite du parcours vélo, sinon il peut être pénalisé pour blocking.  
B ne peut dépasser que par la gauche de A.



**Diagramme 2 : blocking**

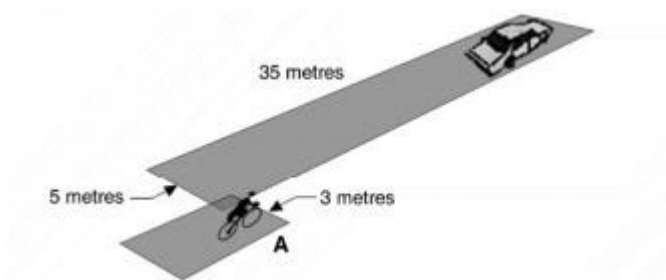
A et B roulent l'un à côté de l'autre, pas dans leur zone de drafting respective. A ne drafte donc pas B.  
B peut cependant recevoir une pénalité, car il se trouve en position de blocking. S'il ne quitte pas le côté gauche du parcours vélo, il recevra une sanction.



**Diagramme 3 : drafting et non drafting**

A et B roulent à distance réglementaire de chacun.  
A et B ne drafent pas.  
C n'a pas l'intention de dépasser B, donc C drafte.

**Diagramme 4 : Zone de drafting Véhicule :** Un concurrent roulant à la même vitesse que le véhicule drafte.



## 5.5. SANCTIONS POUR DRAFTING

- a) Il est interdit de drafter durant les compétitions drafting interdit.
- b) L'athlète sanctionné doit stopper au prochain boxe ou boucle de pénalité et effectuer sa sanction.
  - i. 1 minute ou un parcours de CàP de 300 m pour les distances sprint.
  - ii. 2 minutes ou un parcours de CàP de 500 m pour les distances standards.
  - iii. 5 minutes ou un parcours de CàP de 1 km pour les longues distances.
- c) Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter au prochain boxe de pénalité. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié.
- d) Pour les distances standards ou inférieures, une 2<sup>ème</sup> sanction pour drafting donnera lieu à une disqualification.
- e) Pour les longues distances, une 3<sup>ème</sup> sanction pour drafting donnera lieu à une disqualification.

## 6. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS

### 6.1 GENERALITES

- a) Un athlète
  - i. Peut courir ou marcher.
  - ii. Ne peut pas ramper.
  - iii. Ne peut pas courir **ou marcher** sans chaussures ou pieds nus, à aucun endroit du parcours.
  - iv. Ne peut pas courir avec le casque vélo. A la seconde transition, le casque vélo **doit rester** près du vélo.
  - v. Ne peut pas utiliser des points fixes (barrières nadar, poteaux, ...) pour prendre plus facilement les virages.
  - vi. **Ne peut avoir d'accompagnant ou de ravitaillement personnel pendant le parcours.**
  - vii. Doit porter son dossard à l'avant.

### 6.2. ARRIVEE

- a) Un concurrent est déclaré arrivé lorsqu'une partie de son tronc franchit la ligne droite d'arrivée.

### 6.3. SECURITE

- a) Il est de la responsabilité de l'athlète d'effectuer le parcours prévu. Un athlète qui selon un TO ou un **officiel-médical** présente un danger pour lui-même ou pour les autres peut être retiré de la course.

### 6.4. EQUIPEMENTS NON AUTORISES

- a) Oreillettes ou écouteurs.
- b) Matériel en verre ou cassable.
- c) GSM ou autre matériel électronique de communication.
- d) Tenue ne correspondant pas au Règlement Sportif.

## 7. COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION

### 7.1. GENERALITES

- a) L'athlète peut uniquement utiliser l'emplacement qui lui est réservé et doit placer son vélo sur ou dans le support prévu.

- b) L'athlète ne peut placer dans la zone de transition que le matériel utilisé pendant la compétition. Le matériel non utilisé doit être placé en dehors de la zone de façon à ne pas gêner les autres concurrents.
- c) Les chaussures vélo, les lunettes vélo, le casque et le dossard peuvent être placés sur le vélo. Les chaussures de course à pied peuvent être placées à l'extérieur du boxe, mais aussi près que possible du support vélo.
- d) Les athlètes et leur matériel ne peuvent gêner les autres concurrents.
- e) Les athlètes ne peuvent bouger le matériel des autres concurrents.
- f) Rouler à vélo n'est pas autorisé. Les athlètes ne peuvent monter sur le vélo que dans la zone prévue à cet effet, c'est-à-dire après la ligne située à la sortie de la 1<sup>ère</sup> zone de transition et doivent descendre du vélo avant la ligne située devant la seconde zone de transition.
- g) Lorsqu'un système horizontal de buses est utilisé comme support, les vélos doivent être accrochés par l'avant de la selle avant la compétition de façon à ce que la roue avant soit dirigée vers le couloir.
- h) La nudité et un comportement incorrect sont interdits.
- i) Du matériel de repérage ne peut être utilisé. Les TO's peuvent enlever le matériel de repérage sans avertir l'athlète.
- j) L'athlète peut utiliser un boxe de rangement à l'emplacement qui lui est réservé. Ce boxe doit être en plastique, il ne peut porter de signes distinctifs à l'exception du nom de l'athlète. Dimensions maximum : L45, H25, l35 (ex : boxe bleu FBTD).

## 8. CATEGORIES D'AGE ET COMPETITIONS AUTORISEES

	Sén/ Vét	U23	Junior	Jeunes A	Jeunes B	Jeunes C	< Valides
<b>Tri et Dua</b>							
Equipes (1/8)					NON	NON	NON
Sprint (1/8)					NON	NON	
Dist Standard				NON	NON	NON	
LD				NON	NON	NON	
<b>Dua Offroad</b>							
Sprint					NON	NON	OUI/NON
Dist Standard				NON	NON	NON	OUI/NON
LD				NON	NON	NON	OUI/NON
<b>Zwemlopen</b>							
Sprint					NON	NON	
Dist Standard				NON	NON	NON	
LD				NON	NON	NON	
<b>Aquathlon</b>							
print					NON	NON	
Dist Standard				NON	NON	NON	
LD				NON	NON	NON	

## 9. GRILLE DES PRIX

### 9.1. GENERALITES

- a) Il existe au niveau national un classement interclubs avec une grille des prix répartie entre les clubs FBTD reconnus, et ce dans 3 disciplines, triathlon, duathlon et Jeunes. Deux classements, dames et hommes, sont établis par discipline. En fonction du nombre de Championnats de Belgique (CB) par discipline, un montant forfaitaire est attribué comme grille des prix. Ce montant est ensuite réparti de façon proportionnelle entre les deux classements hommes et dames.
- b) Au sein de la VTDL, il existe une *Flanders Cup* ranking où la grille des prix est répartie de façon proportionnelle entre hommes et dames. Un prix en nature est prévu pour chaque participant figurant au classement (à partir de 4 participations pour les adultes et 3 participations pour les Jeunes).
- c) Au sein de la FBTD, il existe un classement *Supercoupe* où la grille des prix est répartie de façon proportionnelle entre hommes et dames.

### 9.2. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

- a) Les athlètes qui obtiennent une 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> place à un CB reçoivent une médaille officielle FBTD. Le et la 1<sup>er</sup>/1<sup>ère</sup> du scratch reçoivent un maillot officiel de Champion(ne).
- b) Pour les Championnats interclubs, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipes reçoivent une coupe officielle FBTD.

## 10. TECHNICAL OFFICIALS (TO)

## 10.1. GENERALITES

- a) La mission des TO's est de diriger l'épreuve selon le Règlement Sportif.
- b) Un TO peut intervenir dès l'inscription de l'athlète est validée par le secrétariat de l'épreuve.

## 10.2. TECHNICAL OFFICIALS

a) Les officiels présents sur une épreuve sont

- i. Le Referee, qui émet un jugement final en cas d'infractions (réclamations).
- ii. Le Chief Race Official (CRO) qui attribue les tâches aux TO's et coordonne le travail du TO-team.
- iii. Les TO's contrôlent les inscriptions, le départ, l'arrivée, les zones de transition, la natation, le vélo, la course à pieds, le boxe ou la boucle de pénalité et le check-in. Un nombre suffisant de TO's sera affecté à chaque mission, ils sont responsables du respect du Règlement Sportif.
- iv. Le jury de compétition.

b) Les TO's

- i. Contrôlent le respect du Règlement Sportif dans les zones citées ci-dessus.
- ii. Doivent être proactifs.
- iii. Constatent les infractions et infligent éventuellement les sanctions.
- iv. Etablissent un rapport des infractions commises et le transmettent au CRO.
- v. Prennent leurs décisions selon l'esprit du Règlement Sportif.

c) Le CRO

- i. Est la personne de contact responsable entre l'organisation et les TO's.
- ii. Répartit et contrôle les fonctions des TO's pendant la compétition.
- iii. Prend, si nécessaire, une décision définitive en cas d'infractions au Règlement Sportif.
- iv. Peut, pour des raisons de sécurité, modifier le parcours de la compétition.
- v. Valide le résultat final.
- vi. Peut, en cas d'infractions exceptionnelles, refuser le départ d'un athlète ou d'un team. Exemples d'infractions :

- Participation alors que l'athlète est suspendu de compétition.
- Inscription non correcte d'un athlète ou d'un team (fraude).
- Comportement dangereux ou antisportif avant la compétition.
- Tenue de compétition inadaptée au niveau sécurité ou non conforme.

d) Le Referee

- i. Traite aussi rapidement que possible les réclamations. Cela peut se faire avant, pendant ou après la compétition.
- ii. En cas d'absence du Referee, le CRO reprend sa fonction.

### 10.3. JURY DE COMPETITION

- a) Le jury de compétition est composé de 3 personnes, dont un président.
- b) Sa composition est déterminée par l'organe de gestion journalière de la FBTD pour les CB. Pour les autres événements, par l'organe de gestion journalière de la Ligue à laquelle appartient l'organisation.
- c) Le jury de compétition
  - i. Traite toutes les plaintes et réclamations.
  - ii. Peut modifier les résultats de l'épreuve sur base de sa décision prise.
  - iii. Se réunit si nécessaire toutes les 6 semaines.
  - iv. Le président du jury est responsable de la tenue à jour de toutes les déclarations écrites.
- d) Intégrité du jury de compétition
  - i. Le jury de compétition prendra en compte les principes suivants :
    - Traiter de façon égale toutes les preuves et témoignages de toutes les parties en cause.
    - Avoir à l'esprit que des témoignages « de bonne foi » peuvent varier d'une personne à l'autre du fait d'observations ou de souvenirs personnels.
    - Garder l'esprit ouvert jusqu'à ce que toutes les preuves aient été fournies.
    - Considérer qu'un athlète est innocent jusqu'à ce que le contraire puisse être prouvé par le jury.
  - ii. Conflits d'intérêts
    - Le président du jury décide s'il y a conflit d'intérêts dans le chef d'un membre du jury.
    - Si c'est le cas, remplace de façon discrète le membre ayant un conflit d'intérêt.
    - Le président désigné du jury est censé ne jamais avoir de conflits d'intérêts.
- e) Moyens d'aide électronique
  - i. Les TO's peuvent utiliser aussi bien des matériels électriques, électroniques, magnétiques ou autres technologies pour obtenir des informations ou preuves relatives aux infractions.

## 11. RECLAMATIONS

### 11.1. GENERALITES

- a) Une réclamation peut être introduite contre le comportement d'un concurrent, d'un TO ou contre des circonstances de course. Un athlète peut introduire une réclamation auprès du Referee lorsque celle-ci n'a pas été prise en compte par un TO ou n'a pas été traitée par le Referee.
- b) Lorsque le Règlement Sportif ne traite pas la question, les règlements de l'ITU, FINA, UCI, FIS ou IAAF seront d'application.
- c) **Les formulaires de réclamation peuvent être obtenus auprès du Refere ou du CRO.**

## 11.2. RECLAMATIONS RELATIVE AU PARCOURS

- a) Une réclamation relative à la sécurité du parcours ou aux distances (selon le Règlement Sportif) doit être introduite au moins 24 heures avant la compétition auprès du Referee.

## 11.3. RECLAMATIONS RELATIVE A LA COMPETITION

- a) Un athlète qui introduit une réclamation contre un autre athlète ou un TO doit le faire endéans les 15 minutes après son arrivée. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée au Referee **ou CRO** endéans les 5 minutes après **son** arrivée. Si pas, la réclamation ne sera pas traitée.

## 11.4. RECLAMATIONS RELATIVE AUX RESULTATS

- a) Une réclamation relative aux résultats doit être introduite dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats officiels approuvés par le CRO.

## 11.5. RECLAMATIONS RELATIVE AU MATERIEL

- a) Une réclamation relative au matériel d'un autre athlète non en conformité avec le Règlement Sportif doit être introduite auprès du Referee endéans les 15 minutes après l'arrivée du **plaignant**. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée **au Referee ou CRO** endéans les 5 minutes suivant l'arrivée **du plaignant**. Si pas, la réclamation ne sera pas traitée.

## 11.6. CONTENU D'UNE RECLAMATION

- a) Informations nécessaires sur le formulaire de réclamation (annexe B)
- i. Mention du point du règlement qui a été enfreint.
  - ii. Endroit et moment de l'infraction.
  - iii. Personnes concernées par l'infraction.
  - iv. Description de l'infraction si possible avec un dessin.
  - v. Noms des témoins éventuels de l'infraction.

Les formulaires de réclamations peuvent être obtenus auprès du CRO.

## 11.7. PROCEDURE D'INTRODUCTION D'UNE RECLAMATION

- a) La réclamation est introduite auprès du Referee, elle doit être signée par le plaignant et être introduite dans les délais prévus ci-dessus.
  - b) La personne incriminée est avertie et le plaignant ainsi que la personne incriminée doivent être présents lors de l'audition. Si une des deux parties est absente, l'audition peut être reportée ou annulée. Le Referee décide si l'absence est justifiée.
  - c) Le fait de ne pas être présent à l'audition peut amener le Referee à décider en l'absence des personnes concernées.
  - d) Un représentant des 2 parties peut être désigné si le Referee l'accepte.
  - e) L'audition se déroule à huis clos.
  - f) Le Referee lit la réclamation.
  - g) Le plaignant et la personne incriminée doivent disposer de suffisamment de temps pour faire leur déposition.
  - h) 2 témoins par partie peuvent intervenir chacun durant maximum 3 minutes.
  - i) Le Referee écoute et prend sa décision.
  - j) La décision est immédiatement communiquée aux 2 parties et, sur demande, leur est transmise par écrit.
- k) Deadline : le temps dont dispose un athlète pour l'introduction d'une réclamation ne peut excéder 15 minutes après **son** arrivée ou la communication de l'infraction si celle-ci a eu lieu après. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée au Referee **ou CRO** endéans les 5 minutes suivant l'arrivée du **plaignant**. Passé ces délais, les réclamations ne sont pas traitées. Pour les compétitions par équipes, la limite de temps est calculée selon l'arrivée de l'équipe.
- l) **Réclamation si l'athlète est interdit de départ : le temps dont dispose l'athlète pour l'introduction de la réclamation ne peut excéder 15 minutes après la communication par le CRO de l'interdiction de départ. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée au Referee ou CRO endéans les 5 minutes suivant la communication par le Referee de l'interdiction de participation. Passé ce délai, la réclamation ne sera pas traitée.**

## 12. APPEL

### 12.1. JURIDICTION

- a) Un appel est une demande de révision de la décision d'un Referee. Exemple de formulaire en annexe C.
- b) Lorsque le règlement sportif ne traite pas la question, les règlements de l'ITU, FINA, UCI, FIS, et IAAF seront d'application.

### 12.2. NIVEAU D'APPEL

- a) Niveau 1 : Un athlète peut introduire un appel contre la décision d'un Referee. Le temps dont dispose l'athlète pour introduire son appel est de 2 jours après la compétition. Si pas, l'appel n'est pas traité.

### 12.3. CONTENU DE L'APPEL

- a) Informations nécessaires à indiquer sur le formulaire.
  - i. Nom, date et endroit de la compétition.
  - ii. Nom, adresse, téléphone, fax et e-mail du demandeur.
  - iii. Nom et adresse des témoins.
  - iv. La décision contre laquelle il est interjeté appel.
  - v. Les faits de l'infraction.
  - vi. Description succincte de l'appel.

### 12.4. PROCEDURE

- a) L'appel écrit et signé est envoyé à la Ligue de la Communauté à laquelle l'organisateur appartient dans les délais cités ci-dessus.
- b) L'accusé est averti, le plaignant et l'accusé doivent être présents. Si une des deux parties n'est pas présente, l'audition peut être reportée ou annulée. Le jury de compétition décide si l'absence est justifiée.
- c) Toute absence à l'audition peut constituer une raison valable pour prendre une décision sans les absents.
- d) Un représentant des deux parties peut être désigné si accepté par le Jury de compétition.
- e) L'audition a lieu à huis clos.
- f) Le président du Jury de compétition lit l'appel.
- g) L'accusé et le plaignant reçoivent suffisamment de temps pour faire leur déposition.
- h) Deux témoins par partie peuvent chacun témoigner durant un temps défini au préalable.
- i) Le Jury de compétition écoute et décide à la majorité simple.
- j) La décision est communiquée par écrit aux deux parties endéans les 14 jours.

## **REGLEMENT SPORTIF FBTD-REGLEMENT SPECIFIQUE PAR DISCIPLINE**

### **13. TRIATHLON INDOOR**

#### **13.1. DEFINITION**

- a) Un triathlon indoor est un triathlon qui se déroule dans un espace fermé comme un complexe sportif avec piscine et piste pour la course vélo et à pieds.

#### **13.2. NATATION**

- a) Maximum 2 athlètes par couloir (2,50 m de large).

#### **13.3. ZONE DE TRANSITION**

- a) Après la natation, il y a une période de neutralisation obligatoire de 10 secondes pour chaque athlète. Le but de cette neutralisation est d'éponger le surplus d'eau des athlètes. De l'eau sur la piste peut occasionner des glissades et être dangereuse pour les athlètes. Le non-respect de cette neutralisation entraîne la disqualification.

#### **13.4. VELO**

- a) Les athlètes doublés ne sont pas retirés du parcours.  
b) Les athlètes peuvent drafter quel que soit le tour qu'ils effectuent.

### **14. TRIATHLON/DUATHLON LONGUES DISTANCES**

#### **14.1. AIDE EXTERIEURE**

- a) Une assistance médicale, du ravitaillement et des boissons sont autorisés aux emplacements prévus par l'organisation. Une aide extérieure n'est pas autorisée.

#### **14.2. PENALITES**

- a) Une pénalité de 5 minutes ou de 1.000 m sera imposée en cas de drafting. Elle sera exécutée dans le boxe/boucle de pénalité prévu.  
b) Si un athlète reçoit 3 cartes jaunes pour drafting ou blocking, il sera disqualifié.

#### **14.3. EMBLACEMENT COACHS**

- a) Les coachs peuvent approvisionner leurs athlètes en nourriture et boissons aux endroits prévus par l'organisation.

#### **14.4. ZONE DE TRANSITION**

- a) Dans les zones de transition, les TO's peuvent aider les athlètes pour le placement du vélo et leur donner leur matériel. Si le CRO l'autorise, cette aide doit être fournie à chaque athlète.

## 15. COMPETITIONS RELAIS ET EQUIPE

### 15.1. SORTES DE COMPETITION

	Sorte de compétition	Nombre d'athlètes	Distances
Triathlon – à partir de 16 ans	Mixed Relay	Un team est composé de 2 dames et 2 hommes F - M - F - M	375m – 10km – 2,5km ou 300m – 8km – 1,5km ou 200m – 5km – 1km
Triathlon – à partir de 16 ans <sup>(1)</sup>	Equipes	Hommes/mixtes min. 5 – max. 7 Dames : min. 3 – max. 5	750m – 20km – 5km
Triathlon – de 12 à 15 ans <sup>(1)</sup>	Relais Jeunes	Hommes/mixtes : 3 Dames: 3	150m – 4km – 1km
Triathlon – de 16 à 19 ans <sup>(1)</sup>	Relais Jeunes	Hommes/mixtes : 3 Dames: 3 <sup>(2)</sup>	300m – 8km – 2km
Duathlon – à partir de 16 ans	Equipes	Hommes/mixtes: min. 5 – max. 7 Dames: min. 3 – max. 5	5km – 20km – 2,5km
Duathlon – de 12 à 15 ans <sup>(1)</sup>	Relais Jeunes	Hommes/mixtes: 3 Dames: 3	1km – 4km – 1km
Duathlon – de 16 à 19 ans <sup>(1)</sup>	Relais Jeunes	Hommes/mixtes: 3 Dames: 3 <sup>(2)</sup>	2km – 8km – 2km

(1) Un Jeune qui participe à un relais ou à une équipe ne peut pas participer le même jour à une autre épreuve.

### 15.2. DEFINITIONS

- Mixed Relay: Un team est composé de 4 athlètes, 2 hommes et 2 dames, qui participent dans l'ordre suivant, dame, homme, dame, homme. Chaque athlète accomplit complètement l'épreuve. Le temps du team débute avec le 1er membre du team et se termine à l'arrivée du 4ème membre. Le temps n'est pas interrompu durant les relais.
- Relais Jeunes : Un team est composé de 3 athlètes (mêlés ou pas) dont minimum 1 membre de chaque catégorie (voir & 15.4 f). Chaque athlète accomplit complètement l'épreuve. Le temps du team débute avec le 1er membre du team et se termine avec le temps final du 3ème membre. Le temps n'est pas interrompu durant les relais.
- Equipes : Un team hommes et un team mixte sont composés de minimum 5 et maximum 7 athlètes chez les hommes. Un team dames est composé de minimum 3 et maximum 5 athlètes chez les dames. Le parcours est effectué en équipe du début à la fin. Le temps débute au départ de la natation et se termine avec l'arrivée du 5ème membre (3ème chez les dames).

### 15.3. RESULTATS

- Equipes : le temps du team par discipline et le temps final seront pris lorsque le 5ème (3ème chez les dames) athlète quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.
- Mixed relay & relais Jeunes : le temps de l'athlète sera pris après la fin de sa course et le relais à l'athlète suivant.

### 15.4. INSCRIPTIONS

- Chaque athlète du team doit être membre du même club.
- Le jour de la compétition, le capitaine d'équipe rassemble toutes les licences et les présente au secrétariat.

- c) Seul un team composé exclusivement de dames peut figurer au classement dames.
- d) Pour les mixed relay & équipes, l'âge minimum est de 16 ans, ou âgé de 16 ans durant l'année.
- e) Pour les relais Jeunes, les 2 catégories doivent être représentées, C ou B et A ou Junior. Lors de la dernière série, (Jeunes A/Junior), un membre, peut, en cas de nécessité, être remplacé par un jeune B du même club.

### 15.5. TENUE

- a) Tous les membres de l'équipe doivent porter un équipement uniforme.

### 15.6. BRIEFING

- a) Tous les membres qui participent doivent être présents au briefing.

### 15.7. COMPOSITION DES TEAMS

- a) Mixed relay
  - i. Un Team est composé de 2 dames et 2 hommes.
- b) Relais Jeunes
  - i. Team : 3 athlètes par team dont 1 de chaque catégorie (C & B ou A & juniors).
  - ii. Dames : maximum 3 athlètes par team dont 1 de chaque catégorie (C & B ou A & juniors).
- c) Equipes
  - i. Team : maximum 7 (minimum 5) athlètes par team.
  - ii. Dames : maximum 5 (minimum 3) athlètes par team.
- d) Chaque team désigne en son sein un capitaine d'équipe (ou responsable de clubs chez les Jeunes).
- e) Seul le capitaine d'équipe peut introduire une réclamation.

### 15.8. CHECK-IN

- a) Tous les membres du team se présentent au check-in en même temps.

### 15.9. DEPART

- a) Différents départs sont possibles
  - i. Piscine : selon le nombre de couloirs
    - Equipes : 1 team par couloir.
    - Relais : maximum à la zone de départ 2 athlètes par couloir.
  - ii. Eau vive
    - Equipes : toutes les 2 minutes, les 10 derniers teams, toutes les 3 minutes.
    - Relais : tout le monde ensemble par série (hommes/mixed – dames) ou par vagues.
    - Relais Jeunes : par séries (C & B ou A & juniors) et par sexe (les courses garçons et filles doivent être séparées).
  - iii. Duathlon

- Tout le monde ensemble (ou par vagues).
- b) L'ordre de départ est déterminé selon le classement inverse du CB précédent, avec les nouveaux teams devant. Le CRO établira un ordre aléatoire pour les nouveaux teams.
  - c) Un team doit se présenter au CRO **à la zone de départ** 5 minutes avant le départ.
  - d) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
  - e) Les teams qui ne se présentent pas à l'heure prévue reçoivent une pénalité de 5 minutes (ou 2 minutes chez les Jeunes) ou sont éliminés.
  - f) Tous les athlètes du team partent ensemble (ou par vagues).

### 15.10 VELO

- a) Mixed relay : le drafting entre les différents teams est autorisé.
- b) Relais Jeunes
  - i. Le drafting entre les différents teams est autorisé, mais pas entre garçons et filles.
  - ii. Le vélo doit répondre aux normes d'une course avec drafting.
- c) Equipes
  - i. Le drafting entre les différents teams est interdit.
  - ii. Un team qui est rattrapé par un autre team se laissera décrocher **endéans les** 30 sec jusqu'à une distance minimum de 25 m ou une distance latérale **minimum** de 2 m.
  - iii. Un team qui rattrape un autre team, doit passer minimum 2 mètres à côté de celui-ci.
  - iv. Un team doit rouler à droite et dépasser par la gauche.
  - v. Les vélos (et casques) doivent répondre aux normes d'une épreuve avec drafting.

### 15.11. ATHLETE LACHE

- a) Equipes
  - i. Un athlète est considéré comme lâché quand il se trouve à plus de 30 secondes (natation et vélo), et à plus de 25 m en course à pied de l'athlète qui le précède.
  - ii. Ne peut s'accrocher à un autre team.
  - iii. Ne peut apporter de l'aide ou du ravitaillement.
  - iv. Doit quitter immédiatement l'épreuve.

### 15.12. ASSISTANCE

- a) Equipes
  - i. Les membres d'un team peuvent s'aider au niveau technique ou ravitaillement.
  - ii. Les membres d'un team ne peuvent se pousser ou se tirer **durant la compétition (entre autres, tirer, pousser, porter).**

### 15.13. RELAIS

- a) Mixed relay/relais Jeunes
  - i. Le relais se déroule dans une zone de relais de 15 m.
  - ii. Le relais se déroule dès que l'athlète arrivant touche de sa main l'athlète relayant ou lui transmet le chip.
  - iii. Si le relais a lieu en dehors de la zone, les 2 athlètes doivent retourner dans la zone et effectuer le relais de façon correcte.
  - iv. Si le relais n'a pas lieu dans la zone, le team est disqualifié.
  - v. En attendant le relais, les athlètes resteront dans une zone d'attente jusqu'à ce que le CRO leur donne l'autorisation de pénétrer dans la zone de relais.

## b) Equipes

- i. La zone d'attente est une zone située entre 2 lignes à la fin de chaque zone de transition.
- ii. Le team peut quitter la zone de transition lorsqu'il est composé de minimum 5 athlètes pour les hommes et minimum 3 athlètes pour les dames.
- iii. Les athlètes qui ne se trouvent pas dans le boxe de départ au départ du team sont disqualifiés.

**15.14. BOXE/BOUCLE DE PENALITE**

## a) Equipes

- i. Tous les membres de l'équipe doivent effectuer la pénalité.

## b) Mixed relay/relais Jeunes

- i. La pénalité doit être effectuée par chaque athlète qui participent encore/doit participer à la compétition.

**15.15. ARRIVEE**

## a) Mixed relay/relais Jeunes

- i. Seul le dernier athlète du team doit passer la ligne d'arrivée.
- ii. En cas d'ex aequo le temps CàP du dernier athlète sera déterminant. En Duathlon, le temps de la 2<sup>ème</sup> CàP du dernier athlète sera déterminant.

## b) Equipes

- i. Un team est considéré comme arrivé lorsque le 5ème athlète (3ème chez les dames) a franchi la ligne d'arrivée.
- ii. En cas d'ex aequo, le temps CàP sera déterminant. En duathlon, le temps de la 2<sup>ème</sup> CàP sera déterminant.

**15.16. EXCLUSION D'UN TEAM**

a) En cas d'exclusion, tous les athlètes doivent quitter immédiatement la compétition.

## b) Equipes

- i. Un team est exclu quand il est composé de moins de 3 athlètes pour les dames et de moins de 5 athlètes pour les hommes **ou team mixte**.

**15.17. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE EQUIPES ET RELAIS**

a) Des Championnats de Belgique sont organisés dans les disciplines suivantes :

- i. Relais triathlon.
- ii. Relais Triathlon Jeunes.
- iii. Triathlon par équipes.
- iv. Relais Duathlon Jeunes.
- v. Duathlon par équipes.

b) Seuls les teams constitués d'athlètes en possession d'une licence compétitive ou Jeune entrent en ligne de compte pour le titre de Champion de Belgique.

## 15.18. CLASSEMENT NATIONAL INTERCLUBS

- a) Seuls les athlètes en possession d’une licence compétitive ou Jeune entrent en ligne de compte pour le classement national interclubs.
- b) Il y a 6 classements nationaux interclubs :
- i. Triathlon hommes.
  - ii. Triathlon dames.
  - iii. Duathlon hommes.
  - iv. Duathlon dames.
  - v. Jeunes hommes
  - vi. Jeunes dames.
- c) Comptabilisation des points
- i. Tous les Championnats de Belgique entrent en ligne de compte.
  - ii. Les clubs reçoivent des points pour leurs athlètes licenciés. Ceux-ci reçoivent des points avec un maximum de 1.000 points et un minimum de 1 point.
    - Chez les hommes, les 5 meilleurs résultats sont pris en considération.
    - Chez les dames, les 3 meilleurs résultats sont pris en considération.
    - Tous les points sont additionnés par club.
  - iii. Les clubs sont classés selon les conditions suivantes.
    - Chez les hommes, à partir de 5 prestations, ensuite 3, 2 1.
    - Chez les dames, à partir de 3 prestations, ensuite 2, 1.
    - Les clubs reçoivent ensuite des points selon ce classement (voir point suivant).
  - iv. Un club peut recevoir maximum 50 points par CB et minimum 1 point.
  - v. Les points sont ensuite comptabilisés selon le classement club établi et les lauréats sont désignés.

## 16. ATHLETES MOINS VALIDES

### 16.1. GENERALITES

- a) Pour les athlètes moins valides, le Règlement Sportif est également d’application mais avec les adaptations suivantes.
- i. Les athlètes moins valides doivent être repris dans une classification établie par un responsable de classification reconnu par l’ITU.
    - Les athlètes licenciés font cela via leur demande de licence avec une attestation médicale de leur handicap. La classification est mentionnée sur la licence.
    - Les athlètes non licenciés doivent introduire une demande à la FBTD, minimum 14 jours avant la compétition et avec une attestation médicale déclarant leur handicap.
- b) Le Règlement Sportif fixe le comportement et l’attitude des personnes moins valides. Lorsque le Règlement Sportif ou les ITU rules ne peuvent être appliquées, ce sont les règlements du International Paralympic Committee (IPC) Swimming, International Cycling Union (UCI) Paracycling et International Paralympic Committee Athletics (IPC) qui sont d’application.
- c) Il est conseillé aux athlètes moins valides qui utilisent des cathéters ou autres moyens d’extraction d’urine de se munir de récipients-cathéter durant les entraînements et les compétitions.

- d) Tous les athlètes moins valides sont autorisés à participer aux triathlons, duathlons et aquathlons. Les athlètes moins valides des catégories TRI 2 à TRI 8 sont également autorisés à participer aux compétitions offroad.

## 16.2. CATEGORIE

Les catégories des athlètes moins valides sont déterminées en fonction du handicap physique visuel ou mental. Ci-dessous, un aperçu de la classification.

- a) Pour les catégories TRI1, TRI2, TRI3, TRI4 ou TRI5, l'athlète doit avoir un handicap minimum de 15 % à un membre.
- b) TRI 1 : comprend les paraplégiques, quadriplégiques, poliomyélitiques, doubles amputations des jambes. Ils doivent utiliser un « handcycle » (voir 16.11.) pendant la partie vélo et un « wheeler » pendant la partie course à pieds (voir 16.3.).
- c) TRI 2 : comprend les blessures graves aux jambes ou amputations des cuisses. Ils doivent utiliser un vélo pendant le vélo et des prothèses ou béquilles autorisées pendant la course à pieds. Les « wheelers » ne sont pas autorisés.
- d) TRI 3 : comprend entre autres les scléroses multiples, dystrophies musculaires, paralysies cérébrales, doubles amputations des jambes ou paralysies de plusieurs membres. Ils doivent utiliser un vélo pendant le vélo et des prothèses ou appareils orthopédiques autorisés. Les « wheelers » ne sont pas autorisés.
- e) TRI 4 : comprend les blessures aux bras, inclus paralysies, amputations en dessous ou au-dessus du coude, blessures aux deux membres supérieurs. Ils doivent utiliser un vélo pendant le vélo. Sont autorisés : les prothèses autorisées pour les membres supérieurs, les appareils orthopédiques pour membres supérieurs et courroies de maintien.
- f) TRI 5 : comprend les blessures « modérées » inclus amputations en dessous du genou. Ils doivent utiliser un vélo pendant le vélo et des prothèses autorisées durant la course. Les wheelers ne sont pas autorisés.
- g) TRI 6 : comprend les lésions visuelles, aveugles (20/200 avec correction). Un accompagnant du même sexe est obligatoire durant toute l'épreuve. Les 2 personnes sont reliées par une corde durant la natation et la course. Le vélo se fait en tandem.
- h) TRI 7 : Handicap mental. Doivent utiliser un vélo pendant la partie vélo.
- i) TRI 8 : Athlète avec une limitation, mais sans classification.

## 16.3. CLASSIFICATION

- a) Tous les athlètes moins valides seront classés dans une catégorie par la FBTD ou leur Ligue respective. Ils devront :
- i. Fournir les documents médicaux décrivant leur handicap.
  - ii. Etre disponibles pour « classification » par la FBTD/Ligue avant la compétition.
  - iii. Satisfaire aux critères minima relatifs à leur handicap
- b) Handicaps non pris en compte : athlètes moins valides présentant, entre autres, une intolérance aux températures extrêmes, des transplantations d'organes, des remplacements d'articulations (endoprothèses), des dialyses rénales et des lésions auditives.

## 16.4. BRIEFING

- a) Un briefing obligatoire sera donné aux athlètes moins valides par le CRO avant la compétition.

## 16.5. ACCOMPAGNANTS

- a) La présence d'un accompagnateur compétent est de la responsabilité de l'athlète. Ces accompagnateurs doivent s'identifier et être accrédités par les TO's durant le briefing.
- b) Les accompagnateurs sont attribués comme suit :
- i. 1 accompagnateur pour les catégories TRI 1 à TRI 6.
  - ii. Maximum 2 accompagnateurs pour la catégorie TRI 1.
  - iii. Pas d'accompagnateur pour les catégories TRI 7 et TRI 8 (les accompagnateurs peuvent fonctionner pour l'ensemble de la catégorie).
- c) Les accompagnateurs peuvent assister les athlètes moins valides en les aidant :
- i. Pour la mise des prothèses ou autres moyens d'aide.
  - ii. Pour entrer et sortir du handbike ou wheeler.
  - iii. Pour retirer la combinaison ou autres équipements.
  - iv. Pour les crevaisons et autres réparations.
  - v. Faire de la place entre les autres concurrents.
- d) Tous les accompagnateurs sont soumis au Règlement Sportif, et si nécessaire, à d'autres conditions imposées par le CRO.

- e) Toute action de l'accompagnateur qui donne un avantage irrégulier à l'athlète moins valide peut être sanctionnée par une pénalité en temps ou une disqualification.

### 16.6. ENLEVEMENT DE LA COMBINAISON

- a) S'il existe une zone spécifique pour enlever la combinaison, les athlètes des catégories TRI 1 à TRI 5 peuvent enlever leur combi dans cette zone avant d'accéder à la zone des handbike ou autres moyens de propulsion. L'accompagnateur a l'autorisation de porter la combinaison à l'emplacement prévu dans la zone de transition.
- b) Les accompagnateurs peuvent aider les athlètes dans cette zone spécifique mais ne peuvent les pousser.

### 16.7. COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION

- a) Des chiens d'accompagnement ne sont pas autorisés dans la zone.
- b) A la sortie de l'eau, les organisateurs prévoient des accompagnateurs pour aider les athlètes jusqu'à la zone de transition. Le nombre d'accompagnateurs est fixé par le CRO. Seuls ces accompagnateurs sont autorisés dans la zone. Leur attitude est contrôlée par le CRO.
- c) A la fin de la natation, les athlètes sont aidés en fonction de la couleur de leur bonnet :  
 i. Rouge : doivent être portés de la sortie de l'eau à la zone de transition.  
 ii. Bleu : doivent être soutenus de la sortie de l'eau à la zone de transition.  
 iii. Blanche : pas d'aide nécessaire.
- d) Des vélos, handcycles ou tricycles ne sont pas autorisés comme moyen de transport de la fin de la natation à la zone de transition.
- e) Tout le matériel de l'athlète doit se trouver dans la zone de transition. Seule exception : une zone extérieure spécifique pour l'enlèvement de la combinaison.
- f) Excepté les athlètes TRI 1, tous les participants doivent respecter la zone prévue pour monter sur et descendre du vélo.
- g) Les athlètes TRI 1 peuvent utiliser le handbike vers cette zone. Toute modification à cette règle sera mentionnée durant le briefing.

### 16.8. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION/MATERIEL

- a) Pour des raisons de sécurité, durant la présentation des athlètes au départ, les catégories seront présentées dans l'ordre suivant : TRI 8, TRI 7, TRI 6, TRI 5, TRI 4, TRI 3, TRI 2, TRI 1. Les athlètes TRI 1 entreront dans l'eau après toutes les autres catégories.
- b) Le départ natation se fait dans l'eau.
- c) Si plusieurs boucles doivent être effectuées, les athlètes TRI ne sont pas obligés de sortir de l'eau avant d'entamer la nouvelle boucle.
- d) Des moyens artificiels d'aide à la propulsion comme, entre autres, des palmes, paddles, ou autre matériel flottant de quelque sorte ne sont pas autorisés. Toutes les prothèses ou orthèses sont considérées comme moyen de propulsion et leur utilisation peut conduire à la disqualification.
- e) La combinaison est autorisée quelle que soit la température **mais obligatoire pour les températures ci-dessous.**

Distance	Combinaison obligatoire en-dessous de	Temps maximum dans l'eau
750 m	18°	45 minutes
1500 m	18°	1 h 10
3000 m	18°	1 h 40
4000 m	18°	2 h 15

- f) Le temps maximum pour terminer l'épreuve natation pour un sprint est de 45 minutes. Si un athlète n'a pas effectué toute la distance endéans cette limite et se trouve à plus de 100 m de la fin du parcours natation, il sera immédiatement sorti de l'eau.
- g) La natation peut être supprimée lorsque la température **corrigée** de l'eau est inférieure à 16°. La température **corrigée** est calculée comme suit :
- i. si la t° de l'air est < à la t° de l'eau ou plus froide ou égale à 18 °, la t° de l'eau est diminuée de 0,5° par 1° de différence avec la t° de l'air.

T° de l'eau	T° de l'air					
	16°	15°	14°	13°	12°	11°
20°	18°	17,5°	17°	16,5°	16°	suppression
19°	17,5°	17°	16,5°	16°	suppression	suppression

18°	17°	16,5°	16°	suppression	suppression	suppression
17°	16,5°	16°	suppression	suppression	suppression	suppression
16°	16°	suppression	suppression	suppression	suppression	suppression

## 16.9. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION POUR LA CATEGORIE TRI 1

- a) Les athlètes doivent avoir les 2 jambes attachées aux genoux et aux chevilles. Les jambes restent liées jusqu'à ce que les athlètes se trouvent dans la zone d'enlèvement de la combinaison.

## 16.10 COMPORTEMENT DURANT LE VELO/MATERIEL

- a) Les compétitions pour personnes non valides sont drafting interdit.
- b) Pour les « Vélo » signifie aussi bien les vélos traditionnels que les tricycles ou handbikes.
- c) Tous les vélos, tricycles et handbikes doivent être mus par la seule force humaine. Les bras ou les jambes peuvent être utilisés, mais jamais les deux en même temps. Toute infraction donnera lieu à exclusion.
- d) Des carénages pour diminuer la résistance de l'air sont interdits.
- e) Des poignées artificielles ou des prothèses sont autorisées mais ne peuvent être fixées sur le vélo.
- f) A l'exception des handbikes (TRI 1), la position du cycliste sera uniquement portée par les pédales, la selle et le guidon.
- g) Un athlète TRI 2 sans prothèse peut soutenir la cuisse si la cuisse n'est pas fixée au vélo.
- h) Minimum 1 frein en état (le plus souvent sur la roue actionnée).
- i) Toutes les propositions d'adaptations au vélo doivent être soumises par écrit pour approbation au CRO.
- j) Spécifications pour les tricycles :
- i. Un tricycle est un véhicule avec 3 roues du même diamètre. La ou les roues avant doivent pouvoir être manœuvrées. La ou les roues arrière sont actionnées par un système de pédales et de chaîne.
  - ii. Des vélos couchés à 3 roues ne sont pas autorisés.
  - iii. Les tricycles doivent être conformes à la réglementation ITU au point de vue construction et dimensions, inclus la potence, la tige de selle et la position de la selle (exclu la forme triangulaire).
  - iv. Les roues peuvent varier de 70 cm à minimum 55 cm de diamètre inclus le pneu, et ne peuvent comporter que des composants traditionnels de vélo. Des moyeux adaptés sont autorisés si nécessaire. La largeur des doubles roues, mesurée du centre de chaque roue à l'endroit où celles-ci touchent le sol peut varier entre maximum 85 cm et minimum 60 cm.
  - v. Si les doubles roues arrière ne contiennent pas un différentiel, 1 seule roue pourra être actionnée dans les virages étant donné la différence de vitesse des roues.
  - vi. La longueur ne peut excéder 200 cm et la largeur 95 cm.
  - vii. La barre supérieure peut être inclinée vers l'arrière pour faciliter la montée sur le vélo.
  - viii. Les deux roues d'un tricycle peuvent être distantes de maximum 10 cm d'une ligne centrale passant par la roue seule et la ligne supérieure du cadre.
  - ix. Un tricycle sera pourvu d'une barre de sécurité pour empêcher que la roue avant d'un tricycle venant de l'arrière approche les roues arrière. Cette barre sera fixée de façon à ne pouvoir se détacher durant la compétition. La distance entre le centre de la barre et le sol doit être identique à celle entre le sol et le milieu du moyeu lorsque les pneus sont gonflés.
- k) Des chiens accompagnateurs ne sont pas autorisés.
- l) La pente maximum du parcours vélo (dans sa partie la plus pentue) ne peut excéder 12%.

## 16.11 COMPORTEMENT VELO POUR LA CATEGORIE TRI 1

- a) Les athlètes TRI 1 doivent utiliser un handbike.
- b) Spécifications
- i. Un handbike est un tricycle propulsé grâce aux bras et avec un cadre tubulaire ouvert conforme aux normes de construction UCI pour les vélos (excepté le fait que le cadre ne doit pas avoir des tubes droits). Pour la selle et le support dorsal, le diamètre maximum des tubes ne peut excéder les maxima imposés par les principes de base de l'UCI.
  - ii. La roue simple peut avoir un diamètre différent de la roue double. La ou les roues avant doivent être directrices. La roue simple, quelle soit arrière ou avant, doit être propulsée par un système comprenant des poignées et une chaîne. Le handbike est uniquement propulsé par une chaîne et un groupe traditionnel de pignons avec vitesses et des poignées qui remplacent les pédales. Le handbike est propulsé avec les mains, les bras et le haut du corps.

- iii. Pour que l'athlète puisse avoir une vision suffisante, la hauteur des yeux doit se trouver au-dessus du système de manivelles lorsque les mains se trouvent sur le guidon, les épaules contre le support dorsal et la tête sur le support de tête (si utilisé).
- iv. A partir de cette position couchée (16.11.b.iii), les mesures suivantes sont calculées (#1), la distance du sol au centre des yeux et (#2) la distance du sol au centre du système de manivelles. La mesure #1 (des yeux au sol) doit être égale ou supérieure à la mesure #2 (du centre du système de manivelles au sol).
- v. Tous les athlètes doivent rester dans cette position couchée avec le poids de leur corps soutenu par la selle et l'appui dorsal. L'angle de la selle peut varier en inclinaison entre minimum 30° et maximum 45°, mesuré entre l'horizontale et le dos de l'athlète.
- vi. Tous les handbikes doivent être équipés d'un miroir soit sur le casque de l'athlète, soit sur le handbike lui-même pour assurer les arrières.
- vii. Des adaptations (exclus les réparations urgentes) ne sont pas autorisées pendant la compétition.
- viii. Les roues peuvent varier entre minimum 406 mm et maximum 622 mm. Des moyeux adaptés peuvent être utilisés si nécessaire. La largeur du handbike avec double roue peut varier entre minimum 55 cm et maximum 70 cm, mesurée à partir du centre de chaque roue où le pneu touche le sol.
- ix. Des roues pleines ne sont pas autorisées lors des départs de masse.
- x. Un handbike ne peut excéder 250 cm de long et 70 cm de large.
- xi. Le changement de vitesse peut être fixé sur la direction ou aux extrémités.
- xii. Le grand pignon avant est couvert avec une plaque pour protéger l'athlète. Cette protection doit être suffisamment solide et couvrir le pignon sur la moitié de la circonférence (180°).
- xiii. Le diamètre maximum des tubes du cadre est de 80 mm, quel que soit le matériel ou le profil. Tout renforcement des jointures ne peut servir qu'à rigidifier le handbike. Les appareillages non fonctionnels aérodynamiques ne sont pas autorisés.
- xiv. Il est autorisé d'utiliser un harnais de sécurité pouvant être enlevé rapidement.

## 16.12. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS/MATERIEL

- a) Les participants peuvent utiliser des prothèses, bâtons de marche ou béquilles pour effectuer le parcours.
- b) Seules les chaussures de course (à l'exception des prothèses) sont autorisées comme chaussures.
- c) Des chiens d'accompagnement ne sont autorisés à aucun moment du parcours.

## 16.13. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS DES ATHLETES TRI 1

- a) Les athlètes TRI 1 accomplissent la course à pieds dans une chaise roulante de course et sont soumis à tous les règlements ITU en matière de sécurité.
- b) Spécifications
  - i. La chaise roulante a minimum 2 grandes et 1 petite roue.

- ii. Aucune partie du cadre de la chaise ne peut dépasser le moyeu de la roue avant et ne peut être plus large que la distance séparant les moyeux des roues arrière. La hauteur maximum du sol au cadre ne peut excéder 50 cm.
  - iii. Le diamètre maximum de la grande roue, inclus les pneus gonflés ne peut excéder 70 cm. Le diamètre maximum de la petite roue inclus les pneus gonflés ne peut excéder 50 cm.
  - iv. Une seule jante pleine est autorisée par grande roue. Cette règle peut être adaptée pour les personnes avec un appareillage propulsé avec une seule main si demandé et selon leur fiche médicale.
  - v. Des mécanismes d'accélération ou de changements de vitesses destinés à la propulsion ne sont pas autorisés.
  - vi. Seuls des appareillages mécaniques manuels sont autorisés.
  - vii. Les participants doivent pouvoir tourner la ou les roues avant manuellement.
  - viii. L'utilisation de miroirs n'est pas autorisée.
  - ix. Aucune partie de la chaise roulante ne peut dépasser l'arrière de la roue arrière.
  - x. Il est de la responsabilité de l'athlète de faire en sorte que sa chaise roulante satisfasse à la réglementation ci-dessus et qu'aucun événement ne doive être postposé si des adaptations sont nécessaires.
  - xi. Les participants doivent veiller à ce qu'aucun de leurs membres ne viennent en contact avec le sol durant la compétition.
  - xii. Les participants doivent porter un casque vélo conforme lorsqu'ils se trouvent dans la chaise roulante.
- c) Un athlète moins valide qui souhaite dépasser un autre concurrent porte la responsabilité de disposer de suffisamment d'espace avant d'entamer le dépassement. Le participant rattrapé bloque l'athlète qui le dépasse dès que la ou les roues avant de celui-ci sont visibles.

#### 16.14. COMPORTEMENT DES ATHLETES TRI 6

Les règles suivantes sont applicables à tous les participants avec limitation visuelle (TRI 6) et à leurs accompagnateurs.

- a) Tous les participants sont accompagnés d'un accompagnateur du même sexe.
- b) Chaque participant ne peut disposer que de maximum 1 accompagnateur pendant la compétition.
- c) Durant la natation, tous les participants sont reliés à leur accompagnateur au moyen d'une corde. La corde peut être fixée à la taille, la jambe ou le pied.
- d) Les participants et leur accompagnateur utilisent un tandem pour le vélo. Spécifications.
  - i. Le tandem est un véhicule pour 2 personnes, avec 2 roues du même diamètre, et conforme aux règles de construction des vélos de l'UCI. La roue avant doit être desservie par la personne se trouvant devant, dénommée pilote. Les 2 athlètes doivent être dans une position traditionnelle de cycliste avec la figure tournée vers l'avant. La roue arrière est propulsée par les 2 athlètes au moyen de pédales et d'une chaîne.
  - ii. Le tube principal du tandem et les tubes de renforcement peuvent être inclinés selon la morphologie des athlètes.
- e) Tous les accompagnateurs doivent être âgés de minimum 18 ans le jour de la compétition.
- f) En cas de blessure/maladie, et sur présentation d'un certificat médical, un accompagnateur peut être remplacé jusqu'à 24 h avant le départ officiel de la compétition. Après cette deadline, plus aucun changement n'est autorisé.

- g) Tous les athlètes TRI 6 sont reliés à leur accompagnateur par une corde durant la course à pieds. Ils peuvent uniquement recevoir des instructions verbales de leur accompagnateur.
- h) Tous les athlètes TRI 6 portent des lunettes noires homologuées durant l'ensemble de la course à pieds (depuis leur emplacement assigné dans la zone de transition).
- i) Des puddles, kayaks, ... (pendant la natation) ou vélo ou vélomoteur, ... (pendant la course à pieds) ou autres moyens de locomotion ne sont pas autorisés pour l'accompagnateur.
- j) A aucun moment, l'accompagnateur ne peut diriger le participant ou donner le rythme, ni pousser ou tirer.
- k) Qu'une corde soit ou pas utilisée, l'athlète et l'accompagnateur ne seront jamais séparés de plus de 0,5 mètres.
- l) Lorsque l'athlète TRI 6 franchit la ligne d'arrivée, l'accompagnateur doit se trouver à côté ou derrière l'athlète mais pas plus séparé que les 0,5 mètres.
- m) Toute infraction aux règles ci-dessus peut conduire à une pénalité ou à la disqualification.

## 17. COMPETITIONS OFFROAD

- a) Lors des compétitions offroad, le vélo (et éventuellement la course à pieds) se déroule sur un parcours de cross-country qui peut également comporter des routes normales.
- b) A côté des spécifications vélo reprises au § 5.2., il existe des spécifications vélo spécifiques.
  - i. L'utilisation du VTT est obligatoire. Les vélos de cyclocross sont interdits.
  - ii. Le diamètre maximum de la roue est de 29 pouces. La section minimale de la roue est de 1,5 pouce (59-40), ce qui signifie que la plus fine largeur du pneu doit être de minimum 40 mm.
  - iii. Le guidon VTT est obligatoire. Les « extensions latérales » sont autorisées. Les prolongateurs sont interdits.
  - iv. Différents profils de pneu (avec ou sans crampons) sont possibles en fonction du terrain. Les pneus avec des clous ou des vis ne sont pas autorisés, sauf durant les tri/dua d'hiver sur glace ou neige où ils sont autorisés pour autant qu'ils n'excèdent pas 2 mm.
  - v. Les athlètes peuvent pousser ou porter leur vélo sur le parcours.
  - vi. Les athlètes doublés ne sont pas écartés de la course.
  - vii. Les athlètes doivent transporter eux-mêmes leur matériel de réparation et effectuer eux-mêmes leurs réparations
- c) Les spikes ne sont pas autorisés pour la course à pieds.

## 18. COMPETITIONS POUR JEUNES

### 18.1. GENERALITES

- a) Limitations pour les Jeunes
  - i. Pour les Jeunes de moins de 12 ans (ironkids, powerkids), les distances doivent être adaptées aux capacités liées à l'âge et être inférieures à la distance des jeunes C. Il n'est pas établi de résultats (just for fun).
  - ii. Les Jeunes ne peuvent participer à une épreuve compétitive de triathlon ou duathlon qu'à partir du 1 janvier de l'année où ils ont 12 ans.
  - iii. Les mineurs ne peuvent participer aux épreuves triathlon ou duathlon qu'avec l'accord écrit des parents, tuteurs ou représentants légaux.
  - iv. Nombre de compétitions :
    - H/D 12 (Jeunes C) Maximum 10 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
    - H/D 14 (Jeunes B) Maximum 15 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
    - H/D 16 (Jeunes A) Maximum 15 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
  - v. La participation de l'athlète est déterminée par le fait d'être repris au classement final de l'épreuve (même si DSQ ou DNF).
  - vi. L'athlète qui ne se tient pas aux règles ci-dessus perd ses points pour le classement final du circuit.

### 18.2. DEPART

- a) Départs séparés pour garçons et filles.

- b) Départs séparés pour Jeunes C et Jeunes B (des exceptions peuvent être autorisées par les ligues respectives).
- c) Les Jeunes A et Juniors partent ensemble pour parcourir une même distance (sprint).
- d) Pour les CB, un départ séparé par catégorie et par âge doit être prévu.
- e) Le temps séparant le départ des Jeunes C, B et A et Juniors doit être de minimum 45 minutes. Des dérogations peuvent être accordées par les 2 Ligues.
- f) Toutes les compétitions jeunes sont des compétitions drafting autorisé. Le drafting entre athlètes de départs différents est interdit.

### 18.3. NATATION

- a) Combinaisons :
- i. Jeunes A & Juniors : voir Par 4.
  - ii. Jeunes B et C : combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 18° C. Au-dessus de cette température, la combinaison est autorisée.

### 18.4. VELO

- a) Développements admis :

Catégorie	Distance Max	Développt. Max	Développements possibles roues 27"
M/F 12	5 Km	5,82 mètres	51x19 - 49x18 - 42x16
M/F 14	10 Km	7,49 mètres	52x15 - 51x15 - 44x13

Temps de pénalité pour mauvais développements : quand un athlète se présente avec un mauvais développement, il peut quand même prendre le départ, mais il reçoit une pénalité de 2 minutes. Ceci ne peut être autorisé qu'une seule fois. Pour la compétition suivante, le développement doit être adapté.

### 18.5. AQUATHLON POUR JEUNES

- a) Catégories d'âge et distances : voir annexe A.
- b) Accompagnement

Age	Catégorie	Nom	Aide transition
6 - 7 ans	F/M 06		1 accompagnant
8 - 9 ans	F/M 08		Pas d'accompagnant
10 - 11 ans	F/M 10		Id
12 - 13 ans	F/M 12	Jeunes C	Id
14 - 15 ans	F/M 14	Jeunes B	Id
16 - 17 ans	F/M 16	Jeunes A	Id
18 - 19 ans	F/M 18	Juniors	Id
20 ans et plus	F/M u 23, ...	U 23, seniors, vétérans	id

Seuls les accompagnants avec badge délivré par la Ligue sont autorisés dans la zone de transition. L'accompagnement n'est pas obligatoire, et la décision est prise par l'organisateur. Maximum 1 accompagnant par athlète.

- c) Conditions de participation
- i. Les épreuves sont ouvertes à tout le monde.
- d) Procédure de départ
- i. Nombre maximum d'athlètes par ligne d'eau : 2 est souhaitable, 4 athlètes maximum.
  - ii. Départ dans l'eau.
  - iii. Le rebord du bassin est tenu à 1 main.
  - iv. Timing
    - 1<sup>ère</sup> épreuve : F 06
    - 2<sup>ème</sup> épreuve : M 06
    - 3<sup>ème</sup> épreuve : F 08
    - 4<sup>ème</sup> épreuve : M 08
    - ...
  - v. Les garçons et les filles peuvent uniquement partir ensemble lorsqu'il n'y a pas plus de 2 participants par couloir.
- e) Natation
- i. Uniquement en piscine.
  - ii. Port du dossard interdit.
- f) Transition

- i. L'utilisation d'une boîte de rangement est obligatoire.
- ii. Tout l'équipement de l'athlète doit se trouver dans la boîte.

## 19. COMPETITION RELAIS

### a) Distances autorisées par catégories d'âge et disciplines

- i. Pour toutes les catégories d'âge, c'est l'année de naissance qui détermine la distance autorisée.
- ii. Par discipline, il peut être dérogé de maximum 10 % des distances reprises aux tableaux ci-dessous. Toute dérogation doit être demandée au préalable au CRO.
- iii. Chez les Jeunes et les Juniors, la participation à un relais compte comme une compétition complète.
- iv. Chez les Jeunes et les Juniors, un athlète ne peut participer qu'à une seule discipline.

v.

Age	Natation	Vélo	VTT	Course*
- 12 ans				
12	750m	20km	10km	5km
13	750m	20km	10km	5km
14	1500m	40km	20km	10km
15	1500m	40km	20km	10km
16	4000m	90km	45km	20km
17	4000m	90km	45km	20km
18	4000m	120km	60km	20km
19	4000m	180km	90km	42km
20	4000m	180km	90km	42km
21	4000m	180km	90km	42km

\*En duathlon, la somme des 2 courses doit atteindre la distance.

### b) Comportement

- i. L'équipe doit se présenter groupée au secrétariat de l'épreuve et chaque membre doit être en possession d'une licence valable pour l'année en cours ou de sa carte d'identité pour les non licenciés.
- ii. Le coureur cycliste doit se présenter au check-in avant la fermeture prévue pour sa série. Si pas, un TO peut refuser le départ de l'équipe, ce qui entraîne une disqualification automatique de celle-ci.
- iii. Le relais entre les membres de l'équipe doit se faire dans la zone de relais prévue à cet effet dans la zone de transition et via la procédure prévue (échange de dossards, échange de chips, ...).
- iv. Pendant le relais, seul le relayeur suivant peut se trouver dans la zone de relais. Exemple : en triathlon, pendant le 1<sup>er</sup> relais, seuls le nageur et le cycliste peuvent se trouver dans la zone de relais ; pendant le 2<sup>ème</sup> relais, uniquement le cycliste et le coureur à pieds.
- v. Dès que le relayeur se trouve dans la zone de relais, il ne peut plus la quitter (l'échauffement en dehors de la zone est interdit).
- vi. Dans les compétitions drafting interdit, si le coureur cycliste reçoit une carte jaune, il doit l'indiquer à son relayeur et celui-ci doit d'abord effectuer la pénalité (boîte ou boucle de pénalité) avant de pouvoir débiter son parcours.
- vii. Les coureurs cyclistes doivent porter le dossard sur le dos et les coureurs à pieds sur la poitrine.
- viii. Chaque membre de l'équipe devra porter le n° de l'équipe sur le dos de chaque main.

## 20. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Pour les championnats régionaux flamands et francophones ou pour les championnats provinciaux, voir les annexes J et K.

### 20.1. GENERALITES

- a) Seuls les athlètes en possession d'une licence valable pour l'année en cours et de nationalité belge peuvent remporter le titre de Champion(ne) de Belgique.

### 20.2. CHAMPION(NE) DE BELGIQUE

- a) Seul le vainqueur du classement scratch homme et femme peut porter le titre de Champion(ne) de Belgique et a droit à porter le maillot de champion(ne).

### 20.3. TITRES

- a) Par sexe, un titre est attribué pour les catégories suivantes
- i. Masters A, B, C.
  - ii. Seniors.
  - iii. Espoirs/U23 (si organisé séparément).
  - iv. Juniors.
  - v. Jeunes A, B et C.

*Note* : Les vainqueurs sont déclarés « vainqueur de sa catégorie d'âge » et ne portent pas officiellement le titre de Champion(ne) de Belgique.

### 20.4. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

- a) Des championnats de Belgique sont organisés pour les disciplines suivantes.
- i. Triathlon sprint (drafting).
  - ii. Triathlon distance olympique (drafting).
  - iii. Triathlon longues distances (non drafting).
  - iv. Triathlon par équipes.
  - v. Triathlon relais.
  - vi. Cross triathlon (drafting).
  - vii. Duathlon sprint (drafting).
  - viii. Duathlon distance standard (drafting).
  - ix. Duathlon longues distances (non drafting).
  - x. Duathlon par équipes.
  - xi. Triathlon Jeunes.
  - xii. Triathlon Jeunes relais.
  - xiii. Duathlon Jeunes.
  - xiv. Duathlon Jeunes relais.
  - xv. Duathlon d'hiver courte distance.
  - xvi. Duathlon d'hiver longues distances.

*Note* : Lors des championnats de Belgique triathlons et duathlons Jeunes (Jeunes C & B, Jeunes A & Juniors), un départ séparé pour garçons et filles doit être prévu.

## 21. CHAMPIONNATS DU MONDE ET CONTINENTAUX

### 21.1. GENERALITES

- a) Toutes les inscriptions se font via la FBTD.
- b) La réglementation ITU est d'application.
- c) Le port de la tenue nationale est obligatoire.

### 21.2. TITRES

- a) Seul le vainqueur des championnats dans la catégorie élite porte le titre de champion.
- b) Pour les catégories d'âge, le vainqueur porte le titre de « vainqueur de sa catégorie d'âge ».

## ANNEXE A : CATEGORIES D'AGE ET DISTANCES

### A.1. GENERALITES

- a) Pour toutes les catégories d'âge, c'est l'année de naissance qui détermine la catégorie à laquelle on appartient.
- b) Par discipline, il peut être dérogé de maximum 10 % des distances reprises aux tableaux ci-dessous.
- c) Toute autre dérogation doit être demandée au CA FBTD ou au CA des Ligues respectives.
- d) Pour les rencontres internationales (ITU/ETU), ce sont les règles ITU qui sont d'application.

### A.2. TABLEAUX

## Triathlon

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo	Course	Dév. Max.
- 12 ans	H/D - 12	Ironkids <sup>(1)</sup>					
12 - 13	H/D 12	Jeunes C		250-300 m	5 km	1,5-2 km	5,82 m
14 - 15	H/D 14	Jeunes B		500 m	10 km	3 km	7,49 m
16 - 17	H/D 16	Jeunes A	1/8 <sup>e</sup> (sprint)	750m	20km	5km	Libre
18 - 19	H/D 18	Juniors	<b>Sprint</b>	<b>750 m</b>	<b>20 km</b>	<b>5 km</b>	<b>Libre</b>
			<b>DO</b>	<b>1500 m</b>	<b>40 km</b>	<b>10 km</b>	
20 - 23	H/D U23	Espoirs	<b>Double DO</b>				
24 - 39	H/D 24	Seniors		<b>3000 m</b>	<b>80 km</b>	<b>20 km</b>	
40 - 49	H/D 40	Masters A	<b>Triple DO</b>				
50 - 59	H/D 50	Masters B		<b>4000 m</b>	<b>120 km</b>	<b>30 km</b>	
60 +	H/D 60	Masters C					

## Duathlon

Age	Catégorie	Nom	Distance	Course	Vélo	Course	Dév. Max.
- 12 ans	H/D - 12	Powerkids <sup>(1)</sup>					
12 - 13	H/D 12	Jeunes C		1,25 km	5 km	1,25 km	5,82 m
14 - 15	H/D 14	Jeunes B		2,5 km	10 km	2,5 km	7,49 m
16 - 17	H/D 16	Jeunes A	Sprint	5km	20km	2,5km	Libre
18 - 19	H/D 18	Juniors	<b>Sprint</b>	<b>5 km</b>	<b>20 km</b>	<b>2,5 km</b>	<b>Libre</b>
			<b>Distance standard</b>	<b>10 km</b>	<b>40 km</b>	<b>5 km</b>	
20 - 23	H/D U23	Espoirs					
24 - 39	H/D 24	Seniors					
40 - 49	H/D 40	Masters A	<b>Longues Distances + variantes</b>	<b>15 km</b>	<b>80 km</b>	<b>7,5 km</b>	
50 - 59	H/D 50	Masters B		<b>+ variantes</b>	<b>+ variantes</b>	<b>+ variantes</b>	
60 +	H/D 60	Masters C					

(1) Ces organisations sont purement des initiations au sport (pas de chronométrage, ni de classement, ni de podium).

## Triathlon Offroad

Age	Catégorie	Nom	Natation	Vélo	Course
- 12 ans	H/D - 12	Ironkids <sup>(1)</sup>			
12 - 13	H/D 12	Jeunes C	300 m	3 km	2 km
14 - 15	H/D 14	Jeunes B	500 m	5 km	3 km
16 - 17	H/D 16	Jeunes A	750 m	10 km	5 km
18 - 19	H/D 18	Juniors	<b>750 m</b>	<b>10 km</b>	<b>5 km</b>
			<b>1500 m</b>	<b>20 km</b>	<b>10 km</b>
20 - 23	H/D U23	Espoirs	<b>3000 m</b>	<b>40 km</b>	<b>20 km</b>
24 - 39	H/D 24	Seniors			

40 – 49	H/D 40	Masters A	4000 m	80 km	30 km
50 – 59	H/D 50	Masters B			
60 +	H/D 60	Masters C			

## Duathlon Offroad

Age	Catégorie	Nom	Course	VTT	Courses
- 12 ans	H/D - 12	Powerkids			
12 - 13	H/D 12	Jeunes C	1,25 km	3 km	1,25 km
14 - 15	H/D 14	Jeunes B	2,5 km	5 km	2,5 km
16 - 17	H/D 16	Jeunes A	5 km	10km	2,5 km
18 - 19	H/D 18	Juniors	5 km	10 km	2,5 km
			10 km	20 km	5 km
20 – 23	H/D U23	Espoirs			
24 – 39	H/D 24	Seniors	15 km	40 km	7,5 km
40 – 49	H/D 40	Masters A			
50 – 59	H/D 50	Masters B	20 km	80 km	10 km
60 +	H/D 60	Masters C	+ variantes	+ variantes	+ variantes

## Zwemlopen

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Course
- 6 ans	H/D - 6	Kids			
6 – 7	H/D 06	Kids		50m	500m
8 – 9	H/D 08	Kids		100m	750m
10 – 11	H/D 10	Kids		150m	1000m
12 – 13	H/D 12	Jeunes C		250 m	2000 m
14 – 15	H/D 14	Jeunes B		500m	3km
16 – 17	H/D 16	Jeunes A	Sprint	750m	5km
18 – 19	H/D 18	Juniors	Standard	1500m	10km
20 – 23	H/D U23	Espoirs	Standard Longues Distances	1500m 3000m + variantes	10km 20km + variantes
24 – 39	H/D 24	Senioren			
40 – 49	H/D 40	Masters A			
50 – 59	H/D 50	Masters B			
60 +	H/D 60	Masters C			

## Aquathlon

Age	Catégorie	Nom	Distance	Course	Natation	Course
- 12 ans	H/D - 12	Kids				
12 – 13	H/D 12	Jeunes C		500m	250m	500m
14 – 15	H/D 14	Jeunes B		1,5km	500m	1,5km
16 – 17	H/D 16	Jeunes A	Standard	2,5km	1000 m	2,5km
18 – 19	H/D 18	Juniors	LD	5km	2000 m	5km
20 – 23	H/D U23	Espoirs	Longues Distances	5km	2000 m	5 km
24 – 39	H/D 24	Seniors				
40 – 49	H/D 40	Masters A				
50 – 59	H/D 50	Masters B				

60 +	H/D 60	Masters C				
------	--------	-----------	--	--	--	--

## **ANNEXE B / FORMULAIRE DE RECLAMATION**

# **FORMULAIRE DE RECLAMATION**

**Partie 1** – à compléter par la personne qui introduit la réclamation (dénommé “plaignant”).

La réclamation est complétée par le plaignant selon les conditions mentionnées dans le Règlement Sportif et transmise au Referee (ou au CRO en cas d’absence).

Nom de l'événement.....

Date de l'événement : .....

Emplacement de l'événement : .....

N° de dossard : .....

**Plaignant**

Nom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

E-mail : .....

Téléphone domicile : .....

GSM : .....

Adresse : .....

**Inculpé**

Nom : .....

N° de dossard : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Une réclamation est une plainte officielle à l'encontre du comportement d'un autre athlète, d'un officiel ou de circonstances de course. Des preuves substantielles sont nécessaires, inclus des témoins. Une déposition est obligatoire.

**Nature de la réclamation**

- Réclamation relative au parcours
- Réclamation contre un autre athlète ou TO
- Réclamation relative à une sélection
- Réclamation relative aux résultats
- Réclamation relative au matériel

**Informations relatives aux témoins**

Nom, adresse et tél du témoin n°1 : .....

Nom, adresse et tél du témoin n° 2 : .....

Règle transgressée : ..... Moment de l'incident : .....

**Où la transgression s'est-elle déroulée ?** (dénomination de la localisation, si nécessaire, un papier avec un dessin peut compléter la réclamation)

.....

.....

**Qui est concerné par l'infraction ?**

.....

.....

**Description de l'infraction**

.....

.....

Date et signature du plaignant

**Partie 2** – à compléter par le Referee

**Date et heure de réception de la réclamation :** .....

**Version du plaignant de l'incident**

.....

.....

.....

**Version de l'inculpé de l'incident**

.....

.....

.....

**Version du TO de l'incident**

.....

.....

.....

**Décision du Referee**

.....

.....

.....

Nom du Referee et signature

## **ANNEXE C : FORMULAIRE D'APPEL**

# **FORMULAIRE D'APPEL**

**Partie 1** – à remplir par la personne qui introduit l'appel (dénommé « plaignant »)

L'appel est complété par le plaignant selon les conditions reprises dans le Règlement Sportif et envoyé complété et signé à la Ligue à laquelle l'organisation appartient. Un appel est une demande de révision de la décision du Referee. C'est le 1er degré d'appel, il est traité par le Jury de compétition.

Nom de l'événement : ..... Date de l'événement : .....

Lieu de l'événement : ..... N° de dossard : .....

Nom du plaignant : ..... Date de naissance : .....

Nationalité du plaignant : ..... Email : .....

Tél domicile du plaignant : ..... Gsm : .....

Adresse du plaignant : .....

Date et heure d'introduction de l'appel : .....

Type de sanction reçue : .....

La sanction a-t-elle été confirmée par le Referee:    oui      non

**Nature de l'appel** (un seul choix)

- Appel contre la décision d'un Referee relative au rapport de l'infraction
- Appel contre la décision d'un Referee relative au prononcé de la réclamation

**Localisation sur le parcours**

.....

.....

**Nom et tél d'officiels/athlètes/ public si connu**

.....

.....

**Description de l'incident** (utiliser un formulaire supplémentaire si nécessaire)

.....

.....

.....

**Informations sur les témoins**

Nom, adresse et tél témoin n° 1 : .....

Nom, adresse et tél témoin n° 2 : .....

Date et signature du plaignant

**Partie 2** – uniquement pour utilisation par le Jury de compétition

L'appel a-t-il pour objet la suppression du jugement du Referee ?	Oui	Non
Si oui, mentionner la décision et les actions du Referee		
Nom du Referee		
Date et heure de réception du formulaire d'appel		
Date et heure de la décision finale		

## ANNEXE D : DEFINITIONS

**Plaignant :** Athlète qui introduit une réclamation ou un appel.

**Descendre du vélo avant la ligne de descente du vélo devant la zone de transition :**

Le pied entier doit être en contact avec le sol avant la ligne de descente du vélo. Si cela n'est pas le cas, il y a infraction au règlement.

**Ligne de descente du vélo :**

Ligne marquée au sol à l'entrée de la zone de transition et avant laquelle les athlètes doivent descendre complètement de leur vélo et courir vers leur emplacement prévu pour la préparation de la course à pieds. La ligne couvre toute la largeur de l'entrée de la zone de transition. Un TO se trouve à cet endroit.

**Athlètes :** Personnes qui s'inscrivent et participent à une compétition.

**Briefing des athlètes :** Briefing pour athlètes qui précède la compétition. Il se passe souvent avant le départ natation à proximité du plan d'eau (triathlon) ou à proximité de la ligne de départ de la course à pieds (duathlon).

**Aquathlon:** Terme reconnu par le Règlement Sportif FBTD et désignant un sport individuel où l'on enchaîne la natation et la course à pieds.

**FBTD :** Fédération Belge de Triathlon et Duathlon. Cette fédération nationale est reprise au sein de la Fédération Internationale de Triathlon (ITU) et s'occupe entre autres des sélections pour les compétitions internationales (CE, CM, ...). La fédération est composée de 2 Ligues régionales : la Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga (VTDL) et la Ligue Belge Francophone de Triathlon & Duathlon (LBFTD).

**Appel :** Demande au Jury de compétition pour revoir la décision d'un CO (note : un appel en cas de dopage doit être directement adressé à la FBTD).

**Blocking :** L'action intentionnelle de freiner ou d'empêcher la progression d'un athlète par un autre athlète. Exemple : un athlète qui ne roule pas à vélo du côté droit de la route.

**Contact :** Le contact entre deux athlètes de n'importe quel côté (devant, derrière, latéralement) et par lequel l'athlète est gêné dans sa progression.

**Chief Race Official :** Est responsable de la coordination et de la direction des TO's sur la compétition. Est la personne de contact avec l'organisation. Remplace le Referee en cas d'absence.

**Jury de compétition :** Est désigné par la FBTD (compétitions nationales) ou les Ligues (autres compétitions). Est responsable des auditions et décisions relatives aux appels introduits contre les décisions d'un Referee, y compris les décisions relatives aux appels.

**Départ correct :** Tous les athlètes partent après le signal de départ. La compétition débute.

**Départ correct avec départs anticipés :**

Presque tous les athlètes partent après le signal, mais quelques uns avant. Le départ est déclaré valable et les athlètes ayant anticipé le départ reçoivent une pénalité dans la 1<sup>ère</sup> zone de transition.

**Disqualification :** Sanction donnée et correspondant à l'infraction commise. L'athlète concerné ne reçoit ni temps intermédiaires, ni temps final. Il ne lui est accordé aucun prix et il apparaît dans les résultats comme DSQ.

**Zone de drafting vélo :** Zone formant un rectangle autour de chaque athlète. Un autre athlète peut pénétrer dans cette zone durant un temps limité pour effectuer un dépassement. Les dimensions de la zone sont 10 m sur 3 m.

**Zone de drafting véhicule :**

Rectangle de 35 m de long et 5 m de large qui entoure un véhicule. Le centre de l'avant du véhicule constitue le centre de la face avant du rectangle.

**Drafting:** Il y a drafting dès que, durant la partie vélo, la zone de drafting d'un concurrent venant de l'arrière, empiète sur la zone de drafting d'un autre concurrent ou véhicule.

**Duathlon:** Terme reconnu par le Règlement Sportif FBTD et désignant un sport individuel où l'on enchaîne la course à pieds et le vélo (course/vélo/course).

**Elite:** Athlète atteignant le plus haut niveau au plan national et sélectionné pour les compétitions internationales (CE, CM, ...).

**Parcours vélo :** Parcours de la compétition où les athlètes roulent à vélo. Le parcours vélo débute à la ligne de montée sur le vélo (zone de transition 1) et se termine à la ligne de descente du vélo (zone de transition 2).

**FINA:** Fédération Internationale de Natation. Organe international gérant la natation et affilié au Comité International Olympique.

**Finisher:** Athlète qui effectue l'ensemble de la compétition et qui franchit la ligne d'arrivée dans les conditions prévues.

**Force majeure:** Situation due à des circonstances climatiques, grève, perturbations industrielles, comportement illégal envers les autorités publiques, barricades, révolte, feu, explosion, tempête, boycott, sanctions, embargo, ou toute autre action qui échappe au contrôle de la victime.

**Approbation :** Autorisation de la Ligue d'organiser un événement. Cette approbation signifie que les préparatifs de l'événement ont été inspectés et satisfont aux cahiers des charges et règlements. Elle signifie également que les précautions nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité de l'événement.

**Groupe :** Deux ou plusieurs athlètes avec des zones de drafting qui se recouvrent (applicable lors des courses avec drafting).

**Aide :** Toute tentative d'une source non autorisée ou non officielle pour aider un athlète.

**Aide/Aide extérieure :** Toute nourriture, boisson ou tout matériel autorisé selon le règlement Sportif.

**IAAF:** International Association of Athletics Federations. Organe international gérant l'athlétisme et affilié au Comité International Olympique.

**Infraction :** Non-respect d'un point du règlement qui donne lieu à une sanction.

**ITU:** International Triathlon Union. Fédération internationale qui gère le triathlon, le duathlon, l'offroad, les zwemlopen, l'aquathlon et les autres sports multidisciplinaires cités. Cette fédération est une ASBL dépendant de la juridiction canadienne (Vancouver) et affiliée au Comité International Olympique.

**Ramper :** Action d'un athlète par laquelle au moins 3 de ses membres entrent ensemble et successivement en contact avec le sol pour se mouvoir vers l'avant.

**Cahier des Charges :** Document qui contient les devoirs et obligations d'une organisation s'affiliant à une des deux Ligues. On y trouve les conditions financières, qualitatives et logistiques d'une compétition.

**LOC :** Comité local d'organisation.

**Parcours course à pieds :**

Partie de la compétition où les athlètes courent à pieds. En triathlon et zwemlopen, le parcours course à pieds débute à la sortie de la 2ème zone de transition et se termine à l'arrivée. En duathlon (offroad) le 1<sup>er</sup> parcours débute au départ et se termine à l'entrée de la (1<sup>ère</sup>) zone de transition ; le 2<sup>ème</sup> parcours débute à la sortie de la (2<sup>ème</sup>) zone de transition et se termine à l'arrivée. Lors d'un aquathlon, le 1<sup>er</sup> parcours débute au départ jusqu'à la natation ; le 2<sup>ème</sup> parcours débute à la fin de la natation jusqu'à l'arrivée.

**Athlète inapte :** Athlète déclaré inapte à poursuivre la course par le staf médical sans risque de se blesser ou de blesser les autres.

**Gêner :** Blocking intentionnel, charge ou mouvement brusque qui gêne un autre athlète.

**Comportement inconvenant :**

Montrer volontairement ses fesses ou ses parties génitales. Chez les dames, montrer le bout des seins.

**Monter sur le vélo après la ligne de montée sur le vélo :**

Les pieds de l'athlète doivent être complètement au contact avec le sol après la ligne. Si ce n'est pas le cas, il y a infraction au règlement.

**Ligne de montée sur le vélo :**

Ligne marquée sur le sol à la sortie de la zone de transition en direction du parcours vélo et à partir de laquelle les athlètes peuvent monter sur leur vélo et démarrer. La ligne couvre toute la largeur de la sortie de la zone de transition. Un TO se trouve à cet endroit.

**Dépassement :** A lieu dès que la roue avant de l'athlète qui vient de l'arrière dépasse la partie avant de la roue avant de l'athlète dépassé. Un dépassement ne peut se faire que par la gauche.

**Parcours:** Une ligne de progression vers l'avant du départ à l'arrivée, clairement indiquée et mesurée selon les prescriptions.

**Dépasser :** Lorsque la zone de drafting d'un athlète venant de l'arrière, recouvre la zone de drafting d'un autre athlète, que l'athlète venant de l'arrière progresse et traverse la zone endéans les 20 secondes. Un athlète ne peut dépasser que par la gauche.

**Lieu de rassemblement :**

Lieu de compétition et zone d'échauffement, emplacement pour athlètes/officiels, zone presse et média, zone VIP... et autres zones sous contrôle du LOC.

**Réclamation :** Plainte officielle contre le comportement d'un autre athlète, d'un TO ou de circonstances de courses.

**Referee:** Chief Race Official ou autre personne compétente désignée comme responsable pour la décision finale lors d'infractions rapportées par les TO's et pour le traitement des réclamations.

**Résultats :** Position finale exprimée en temps de tous les athlètes lorsque les décisions relatives aux infractions, réclamations et appels ont été prises et les sanctions effectuées.

**Tronc :** Partie du corps depuis la base du cou jusqu'à la base de la cuisse.

**Suspension :** Un athlète suspendu ne peut plus participer pendant une période déterminée à une compétition dépendant des 2 Ligues ou de l'ITU.

**Comportement sportif :**

Comportement d'un athlète durant la compétition. Le terme fairplay désigne un comportement sportif, rationnel et poli. Un comportement antisportif est synonyme de non éthique, agressif, langage incorrect, comportement intimidant, infractions incessantes du règlement.

**Règlement Sportif :** Règlement National d'application sur toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et tombant sous la responsabilité de la VTDL ou LBFTD. Le Règlement Sportif est basé sur les ITU Competition Rules et veille au fairplay et à la sécurité sur les compétitions.

**Pontage standard :** Une pièce rigide, en plastic ou métal qui relie les 2 extrémités d'un clip-on. Il peut être acheté dans les magasins spécialisés.

**Stop&go :** Méthode pour imposer un court arrêt à un athlète par un TO lors d'une infraction involontaire aux règlements.

**Sanction :** La pénalité donnée à un athlète par un TO suite à une infraction involontaire aux règlements. Il peut s'agir d'une pénalité en temps, d'une disqualification ou d'une suspension.

**Boxe/boucle de pénalité :**

Espace à proximité du parcours vélo ou course à pieds pour l'exécution d'une pénalité lors d'infraction (course non drafting).

**Technical Official:** Arbitre veillant lors d'une compétition à ce que le Règlement Sportif soit respecté. Cet officiel a reçu une formation adéquate et est officiellement reconnu par la FBTD.

**Triathlon:** Terme reconnu par le Règlement Sportif FBTD et décrivant un sport individuel où l'on enchaîne la natation, le vélo et la course à pieds.

**UCI :** Union Cycliste Internationale. Organe international gérant le vélo et affilié au Comité International Olympique.

**Exclusion :** Un athlète exclu ne peut plus participer à aucune compétition dépendant de l'ITU ou de la FBTD.

**Faux départ :** Lorsqu'un athlète part avant le signal de départ et que les autres athlètes restent derrière la ligne de départ. Le départ est déclaré non correct. Un 2<sup>ème</sup> signal est immédiatement donné (pistolet, corne, ...) pour indiquer le faux départ et arrêter la compétition. Tous les athlètes doivent se replacer derrière la ligne de départ.

**Priorité :** Lorsqu'un athlète a pris la tête et suit le parcours selon les prescriptions – *Right of Way*.

**Départ anticipé :** Lorsqu'un athlète se trouve devant la ligne de départ au moment de celui-ci.

**Avertissement :** Avertissement verba ou pénalité en temps donné par un TO à un athlète durant une compétition. Le but est d'attirer l'attention de l'athlète sur le fait qu'il va commettre une infraction. C'est une façon proactive d'agir de la part du TO.

**WADA:** World Anti-Doping Agency. Organe international de lutte contre le dopage.

**Lieu de compétition :** Parcours sur lequel la compétition se déroule.

**Zone de transition :** Zone délimitée ne faisant pas partie du parcours natation, vélo ou course à pieds et où chaque athlète reçoit un emplacement pour disposer son matériel.

**Parcours natation :** Partie de la compétition durant laquelle les athlètes nagent. En triathlon et zwemlopen, le parcours natation débute au départ de l'épreuve et se termine à la fin du parcours natation/entrée de la (1<sup>ère</sup>) zone de transition. Lors d'aquathlons, le parcours natation débute à la sortie de la 1ère zone de transition (après la 1ère course à pieds).

## ANNEXE E : REGLEMENTATION TENUES

a) Généralités

- i. Durant une compétition, un athlète doit porter une tenue non transparente.
  - ii. Une tenue peut comporter 1 ou 2 parties et doit en tout temps couvrir les parties supérieures et inférieures du corps.
  - iii. Une tenue ne peut pas posséder de manches et ne peut descendre en dessous des genoux.
  - iv. La tenue doit porter une fermeture éclair devant ou derrière.
  - v. Si la fermeture éclair est située devant, elle ne peut être ouverte de façon à ce que les seins soient visibles ou les épaules dénudées.
- b) Durant les compétitions internationales, ce sont les règles ITU qui sont d'application. Les athlètes doivent porter la tenue nationale.

## **ANNEXE F : MULTISPORTS TRAITES**

- a) Triathlon.
- b) Triathlon Longues Distances (non drafting).
- c) Duathlon.
- d) Duathlon/Triathlon Offroad.
- e) Duathlon/Triathlon d'Hiver.
- f) Zwemlopen.
- g) Aquathlon.

## **ANNEXE G : INFRACTIONS ET SANCTIONS**

INFRACTION	SANCTION
------------	----------

1. Départ avant le signal officiel de départ	- Stop&Go - 15 secondes de pénalité dans la 1ère zone de transition
2. Non suivi du parcours prévu	- Stop&Go et reprendre la course à l'endroit prévu - Si pas possible : DSQ
3. Langage ou attitude incorrect envers un TO	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
4. Comportement anti-sportif	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
5. Bloquer, couper ou gêner la progression d'un autre concurrent	- Involontaire : avertissement verbal - Volontaire : DSQ
6. Contact anti-sportif. Le fait qu'il y ait contact entre athlètes n'implique pas automatiquement une sanction. Un contact occasionnel entre athlètes dans un espace limité ne constitue pas une infraction.	- Involontaire : avertissement verbal - Volontaire : DSQ
7. Accepter de l'aide d'une personne autre qu'un TO	- Si la situation peut être rectifiée : stop&go. - Si pas DSQ
8. Refuser de suivre les injonctions d'un TO	DSQ
9. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité et le reprendre à un autre endroit	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible
10. Utilisation incorrecte du dossard	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible (avant la compétition) - Volontaire : DSQ
11. Abandonner du matériel ou des objets personnels sur le parcours. Les déchets doivent être placés dans les poubelles prévues.	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
12. Porter ou utiliser du matériel dangereux pour soi ou les autres	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
13. Utiliser du matériel non autorisé pour acquérir un avantage ou pouvant blesser les autres	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
14. Infraction au code de la route	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible - Volontaire : DSQ
15. Falsifier son nom ou âge lors de l'inscription, fausses déclarations ou informations	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
16. Participation sans sélection (épreuves internationales)	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
17. Infractions répétées au règlement sportif	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
18. Dopage	- Sanctions selon les règlements WADA
19. Comportement antisportif, dangereux ou violent	- Exclusion
20. Participation torse nu (vélo et CàP)	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
21. Progresser sans le vélo durant la partie vélo	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
22. Nudité ou comportement indécent	- DSQ
23. Drafter durant une compétition sprint drafting interdit	- 1ère infraction : 1 minute boxe de pénalité ou boucle de pénalité de 300 m - 2ème infraction : DSQ
24. Drafter durant une compétition drafting interdit distances standards	- 1ère infraction : 2 minutes boxe de pénalité ou boucle de pénalité de 500 m - 2ème infraction : DSQ
25. Drafter durant une compétition longues distances drafting interdit	- 1ère et 2ème infractions : 5 minutes boxe de pénalité ou boucle de pénalité de 1 km - 3ème infraction : DSQ
26. Drafting ou blocking	DSQ
27. Ne pas effectuer la pénalité (box ou boucle)	DSQ
28. Casque non ou mal fixé durant la course, la reconnaissance ou le déplacement vers le départ	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
29. Enlever le casque durant le parcours vélo, même à l'arrêt	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
30. Ne pas porter de casque durant la course, la reconnaissance ou le déplacement vers le départ	DSQ

31. Participer avec du matériel non autorisé	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
32. Ramper pendant la course à pieds	DSQ
33. Courir sans chaussures ou pieds nus	DSQ
34. Courir avec le casque vélo	DSQ
35. Placer le vélo en dehors de l'emplacement prévu	- Avant la course : avertissement verbal et correction - Pendant la course : Stop&Go et correction
36. Monter sur le vélo dans la zone de transition avant la ligne prévue	- Stop&Go et correction
37. Descendre du vélo dans la zone de transition après la ligne prévue	- Stop&Go et correction
38. Rouler à vélo dans la zone de transition	- Stop&Go et correction
39. Placer ou abandonner du matériel en dehors de l'espace prévu	- Stop&Go et correction
40. Utilisation de points fixes (nadars, arbres, ...) pour faciliter les virages.	- Stop&go
41. Relais (teams, trio, duo) en dehors de la zone prévue	- DSQ du team
42. Echauffement ou reconnaissance du parcours pendant le déroulement d'une autre compétition	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
43. Tenue couvrant les bras des épaules aux mains ou les jambes des genoux aux orteils durant la natation.	- Avertissement verbal et correction - Durant les compétitions internationales : faire enlever et si souhaité remettre. - Si pas de correction : DSQ
44. Utilisation de matériel non autorisé pendant le vélo ou la course comme GSM, oreillettes, ... et tenue incorrecte	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
45. Placer des points de repères dans la zone de transition	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : enlèvement des points de repères sans avertir l'athlète.
46. Ne pas se présenter à temps au check-in selon le timing prévu.	- L'athlète ou l'équipe ne peut prendre le départ et sera classé comme DNS.
47. Non communication de la pénalité reçue lors d'un relais.	- Disqualification du team.

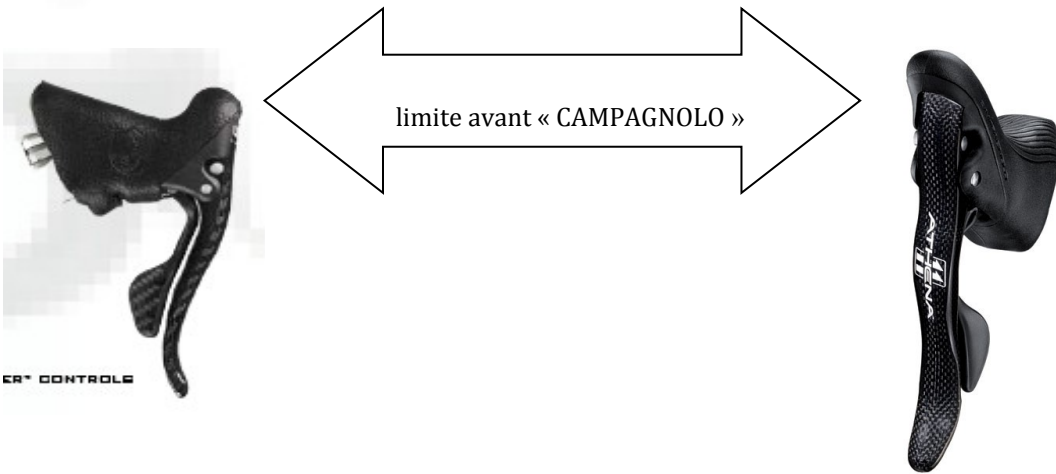
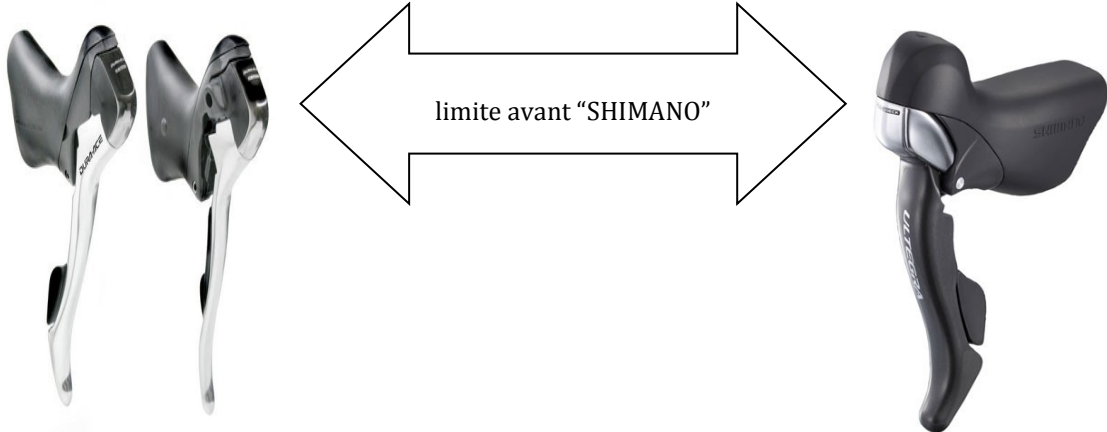
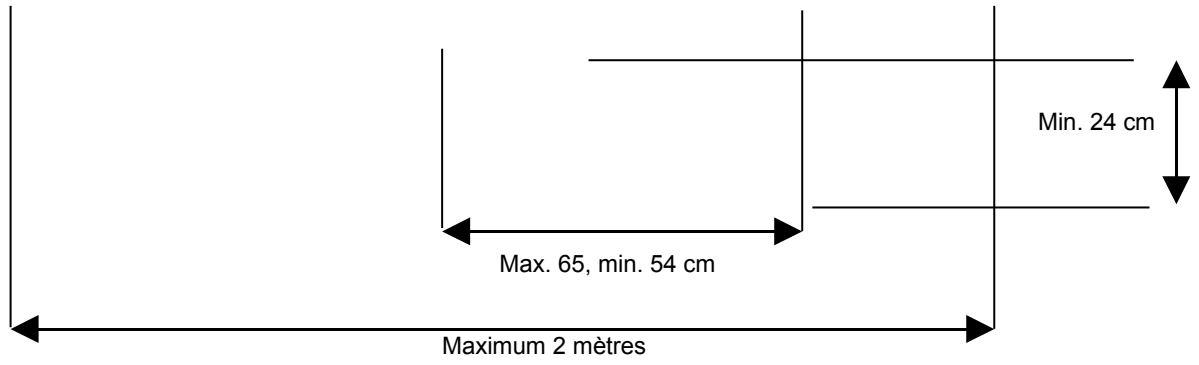
## ANNEXE H : MESURES DU VELO - CLIP-ONS



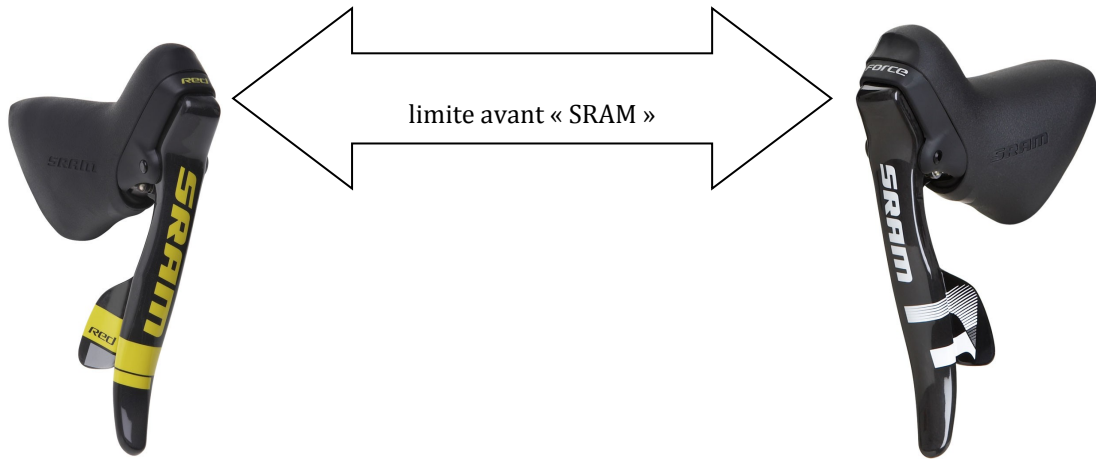
limite avant clip-ons  
voir ci-dessous



cadre triangulaire



CR\* CONTROL



### Exceptions pour les courses drafting autorisés

Les extensions 3 TSUB 8 et VISION TT BAR sont autorisées à dépasser de 2 cm la limite avant.

### Pontage standard des clip-ons



## ANNEXE I : CASQUES

L'Europe a établi les normes suivantes :

EN 1078 = test de qualité du produit.

CE 96-0497 = le produit est fabriqué avec des produits qui satisfont aux normes minimales EC.

Ces normes doivent apparaître dans tous les casques approuvés en Europe depuis 1996.



### Contrôle du casque lors du check-in

- Le casque doit être positionné bien droit sur la tête, et être adapté à celle-ci.
- Les lanières de serrage devant et derrière doivent former un Y bien tendu autour de l'oreille.
- Les lanières doivent rester bien en place lorsque la mentonnière est fixée.
- Maximum l'épaisseur d'un doigt entre le menton et la mentonnière.



FOUT



FOUT



GOED